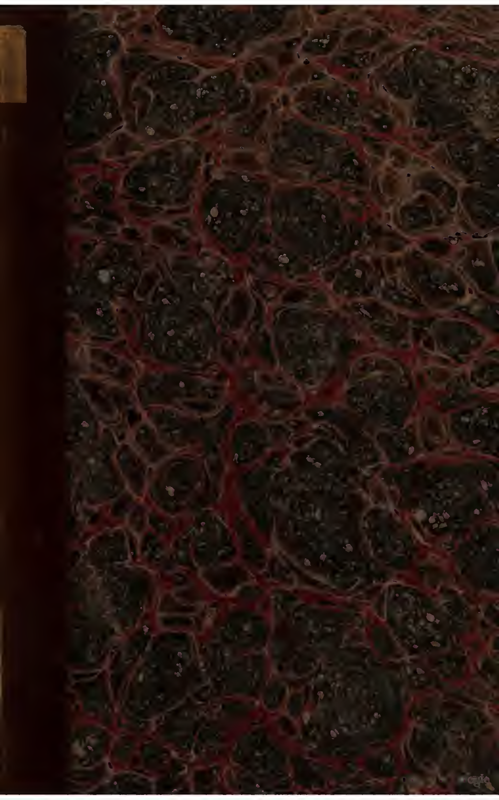
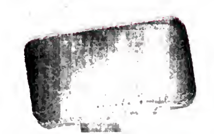






SUR LE

DIX-HUIT BRUMAIRE.

A SIEYÈS ET A BONAPARTE.

PAR LACRETELLE AÎNÉ.



A PARIS.

CHEZ les Marchands de Nouveautés.

AN VIII.

A SIEYÈS ET A BONAPARTE.

HOMMES forts et généreux, hommes puissans par le génie et la gloire, assis maintenant sur les ruines d'une constitution trop souillée par tous les attentats qu'on en avoit fait sortir, mais aux principes sacrés de laquelle vous avez juré respect et fidélité ; qui restez seuls dans la France avec sa grande et terrible révolution, que vous allez finir ; hommes sauveurs & triomphateurs, je vous salue.

Ni le sang, ni les larmes n'ont coulé autour de votre révolution. Et vous-mêmes, désarmés aussitôt que vos assassins, vous avez voulu que le désespoir des méchans fût la seule vengeance de vous et de la patrie. Vous en recevez la récompense. Voyez, on ne se tait pas devant vous ; ce que vous avez fait de moins bien a été senti, observé, a été dit. Tout est abattu dans nos insti-

tutions, mais tous se relève dans nos ames. Soyez toujours forts, pour ne jamàis sortir de la justice des temps où nous sommes, de cette noble et salutaire clémence, que nos lois doivent à tous, puisqu'elles en ont besoin elles-mêmes; Soyez toujours forts d'une honorable déférence à l'opinion publique, qui renaît par vous, âfin que la vérité aille sans cesse perfectionner votre sagesse et veiller sur votre gloire.

Je viens vous remercier, sans flatterie, de ce que vous avez fait, vous parler avec liberté de ce que vous avez à faire; apprécier l'espèce de la révolution que vous venez de consommer, la nature du pouvoir qui vous est confié; vous porter quelques vœux publics, et vous offrir, sur plusieurs points, mes pensées particulières.

TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION

JUSQU'AU 18 BRUMAIRE.

A CE moment où vous ouvrez un cours réparateur dans la révolution, la pensée, dégagée d'un sombre chagrin, n'en fuit plus la méditation ; elle se retrace toute entière à la mienne, et s'y réunit sous un seul aspect.

Je la vois se partager entre deux grandes époques, qui en forment comme deux révolutions séparées. L'une commence à la première assemblée des notables, et finit à cette funeste désertion de son propre ouvrage, par l'assemblée constituante. Celle-là, toute nationale, en contient toute la gloire.

L'autre, encore nationale dans le seul changement qui restoit à opérer, ne marcha plus que sous l'empire des factions, et n'offriroit que le comble de l'opprobre, comme le comble

des désastres, si le hideux spectacle n'en étoit adouci par les prodiges de nos armes. Celle-ci, qui peut aussi se prévaloir de l'établissement d'une constitution, présente à peine un court interrègne entre l'oppression d'une anarchie féroce et l'oppression d'une tyrannie stupide.

Comment la révolution s'étoit-elle pervertie à cet excès, et dans les deux sens contraires? Par une seule cause, qui ne fut bien sentie, que l'orsqu'il n'y avoit plus de remède.

Dès l'origine, et à la faveur d'un bouleversement général et subit, s'étoit formée, avec des intentions pures, s'étoit affermie par d'éclatans services, une association monstrueuse; destinée d'abord à n'être qu'une grande et forte concentration des affections civiques et des idées libérales; mais devenue bientôt le foyer de toutes les pensées folles et perverses qui peuvent passer par la tête humaine; le refuge de tous les hommes déshonorés, avides cependant de tous les honneurs; la sauve-garde de tous ces êtres toujours sauvages dans la société, dont les passions ne peuvent simpatiser qu'avec ces vices de la civilisation, qui la corrompent ou la bouleversent; l'instrument de toutes ces ambitions

ardentes dans leurs vœux, étroites dans leurs vues, qui achètent aujourd'hui une place par un malheur public, et en tombent demain par un genre d'attentat, dont elles ont donné l'exemple; qui ne dût long-temps quelque réserve et sa part dans plusieurs beaux faits de la révolution, qu'à la présence d'un grand nombre d'honorables patriotes, dont elle fit ses premières victimes; qui, par la nature de ses élémens constitutifs, par la puissance de ses propres impulsions, ne pouvoit plus, ni se contenir elle-même, ni être réprimée par l'autorité publique, qu'elle partageoit ou comprimoit par-tout; qu'on put dissoudre plusieurs fois, dans les derniers temps, qu'on ne put jamais ni gagner, ni soumettre à un gouvernement fondé; qui, détruite en masse, se reproduisoit dans ses branches; qui, proscrivant sans cesse et ses chefs et ses membres, en retrouvoit toujours de plus abominales; qui put abattre tout le courage, tout l'honneur d'une nation par la terreur de ses massacres, et sut se relever par la vengeance de ceux qui lui furent rendus; qui, après avoir tout subjugué par le fanatisme populaire, parvint encore à dominer sous l'exécration publique. Cette association, sans modèle dans

les histoires, sans proportion pour les maux qu'elle a faits avec toutes les autres inventions des autres époques de trouble et de sédition, s'étoit comme incorporée dans la révolution; et il ne faudra rien moins qu'une rénovation totale dans le système constitutionnel, et une direction toute nouvelle dans la marche des affaires publiques, pour la détrôner.

Elle périssoit cependant au sein de sa conquête, si elle n'avoit trouvé à combattre, si elle n'avoit pû montrer une autre faction puissante et redoutable. Tandis que la grande masse du peuple vouloit étouffer le royalisme sous les bienfaits d'une bonne et sage république, elle inspiroit, elle soutenoit contre lui un système d'extermination, qui, en dévorant les rebelles, renforçoit l'audace et les espérances du parti. Le royalisme, toujours vaincu au-dedans, s'appuyoit au-dehors sur la haine et la frayeur des autres gouvernemens. Jamais elle ne voulut permettre à la république de chercher les moyens de co-exister avec les autres gouvernemens. Il lui falloit la guerre étrangère et la guerre civile; tels étoient constamment les ressorts de sa puissance, et le secret de sa politique. Si le royalisme tomboit souvent par l'épuisement de ses forces, elle ranimoit

sa lassitude même par de nouvelles persécutions, par de plus grands dangers. Enfin, lorsqu'elle manqua de prestiges et de machinations pour continuer à être populaire, elle voulut que le royalisme le devînt ou le parût; afin que le système républicain se trouvant en dehors de la république même, ne renfermât réellement qu'une tyrannie, dont elle seule seroit la force et la défense; afin que l'autorité publique, comme enlacée dans ses liens, toujours exposée à ses attaques, toujours menacée de ses rébellions, traitant le peuple en ennemi vaincu, n'accordant jamais de la constitution qu'un insultant simulacre, restât toujours inconsistante au sein même de la terreur qu'elle imprimoit, parce qu'elle ne pouvoit ni exister avec une telle alliance, ni s'en séparer.

C'est ainsi que nous vivions, depuis le règne de la convention, sous un corps de *Mamelucs*, formé, non d'une race étrangère, mais de la lie de la nation; dominateurs, non par la science des armes, mais par l'art des troubles et des discordes intestines; et que toutes ces révolutions que nous avons éprouvées, tantôt en oppression, tantôt en délivrance, toujours sans but et sans frein, n'ont été que les guerres civiles de ce corps gouvernant, des luttes de

parti, dont la France n'étoit que l'arêne; auxquelles, à la fin, le peuple ne participoit plus que par les désastres qu'il en recevoit; où il ne mêloit pas plus ses passions qu'il n'y retrouvoit ses intérêts; et auxquelles il n'assistoit, que comme un propriétaire consterné à l'aspect de l'incendie de sa maison frappée de la foudre, ne songeant plus qu'à sauver quelques débris. La plus brillante des nations ne retrouvoit plus le sentiment de sa gloire qu'en face de ses ennemis, dans ses camps, sur ses frontières, dans ses conquêtes. Dans ses foyers, elle avoit passé de toute l'ivresse de la liberté à l'abattement de la servitude; de l'orgueil d'un grand et vaste renouvellement de ses destinées, au fatalisme de ces empires immuables, qui l'ont en religion. Le François ne se croyoit plus de patrie; il s'oublioit souvent jusqu'à faire des vœux pour l'étranger, dernier degré du malheur, si ce n'est de la honte, et qui ne peut être expliqué que par un profond désespoir de nos moyens propres de salut!

Sous ces fléaux périodiques, des maux constans, non moins désastreux.

Tous les préjugés, nés de l'incorporation d'un régime ecclésiastique dans un régime

civil ; de l'irruption de la barbarie féodale dans l'ancienne organisation sociale ; toutes les vaines et fausses idées sorties d'une monarchie inconstituée, étoient tombés sous les lents et continuels efforts de la raison. Telle avoit été la source de la révolution nationale. Les vérités régénératrices, les principes solides commençoient à se démêler, à se poser.

Mais les nouveaux barbares étoient venus tout interrompre, tout brouiller, tout replonger dans le chaos. A force de parler seuls, et d'agir envers et contre tous, ils étoient parvenus à créer pour eux-mêmes et à nous imposer une foule de préjugés nouveaux, de préjugés révolutionnaires, qui dictoient leurs institutions, leurs lois, et s'affermissoient par elles.

Ils avoient une doctrine sur les droits d'une révolution qui consacroit tous les attentats et contre les peuples, et contre l'humanité.

Une doctrine sur les opinions politiques, avec laquelle la faction d'aujourd'hui ne devoit plus que la mort ou la déportation à la pensée, à la conduite qui étoit un devoir la veille.

Une doctrine sur l'émigration avec laquelle, en vertu d'une délation, par un inconnu, et à cent lieues de sa résidence, tout en restant

à son poste, on étoit censé parmi les ennemis de son pays ; qui ne pardonneroit pas au meilleur citoyen d'avoir fui la mort ; à la femme, au fils, d'avoir accompagné un époux ou un père dans la proscription ; des formes pour présumer l'émigration, des formes pour constater la non-émigration, avec lesquelles on a pu dire que l'état commun des propriétaires, en France, étoit celui d'émigrés, qu'ils n'y restoient citoyens que par exception.

Un système de civisme qui excluoit de toutes les places, comme les plus dangereux ennemis de la révolution, tous ceux qui pouvoient la soutenir ou la relever par leurs vertus, leurs talens, leurs réputations ; qui les donnoit, comme par privilége, à cette espèce de patriotes dont des crimes étoient les titres, qui y apportoient leur immoralité au lieu de capacité, et s'y faisoient une garantie de leur brigandage ; qui y admettoit aussi, mais en seconde ligne, sous les noms des gens *probes*, je ne sais quelle espèce d'hommes qui ne furent jamais bien connus que dans cette révolution, toujours vains et honteux de leur insignifiante probité ; s'allarmant toujours du bien qu'on vouloit faire ; acceptant tout le mal qui étoit fait ; toujours secrets ennemis ou lâches

amis du mérite courageux; et toujours sacrifiant la patrie, le malheur, l'innocence, non à leur honneur, mais à leur sûreté.

Un système de finances où chaque jour enfantoit un nouveau mode de confiscation dans les fortunes particulières et un nouveau mode de violation dans les engagemens publics; où l'accroissement des recettes étoit proclamé comme le seul devoir d'une législature, et l'économie des dépenses comme une conspiration; où la dilapidation s'accroissoit de la confusion; et où la confusion couvroit toutes les dilapidations.

Un système de politique extérieure, qui s'étoit fait un ennemi nécessaire de tout autre gouvernement; ne voyoit qu'une proie à dévorer dans un pays allié; appeloit tous les peuples à la liberté, et ne la leur montroit, ne la leur portoit que comme un fléau.

Un système de guerre où les plus valeureuses armées qui furent jamais manquoient de tout, avant de vaincre; étoient souillées de la honte du brigandage de leur gouvernement, après avoir vaincu; et seules en recevoient le châtiment dans le soulèvement des pa ysdévastés.

Un système de législation sur les conven-

tions particulières qui, répandant l'iniquité dans deux systêmes contraires; prenant ses règles, tantôt dans les vieux principes, et tantôt dans les principes révolutionnaires; toujours faisant une fausse application des uns et des autres; et repoussant, par de misérables formules de légistes, ces jugemens d'équité que la bonne-foi avoit invoqués, lesquels eussent fait entre les citoyens une sage et équitable répartition des malheurs communs, de malheurs forcés et immérités pour tous; consacre d'une part les remboursemens les plus illusoires, et fait revivre de l'autre les mêmes dettes sur des biens dévorés par la révolution.

Et tout cela s'appeloit la république, et la république n'étoit que cela !

HOMMAGES
AUX AUTEURS
DES JOURNÉES DES 18 ET 19 BRUMAIRE.

MOTIFS et caractères de cette Révolution.

Vous avez eu pitié de votre patrie désolée, vous vous êtes dévoués à sa restauration. C'en étoit fait de la liberté, de la philosophie, de l'honneur français, de la révolution condamnée à n'être qu'une *dérévolution* perpétuée ou une contre-révolution interminable. Vous avez senti qu'il n'y avoit plus qu'un moment, et qu'il étoit venu, pour opposer une digue puissante à ce mauvais cours de choses.

Les règles souveraines, devant la raison, sont celles de la nécessité; les positions extrêmes, dans les empires, commandent des moyens extraordinaires. Les grandes ames ont le droit de suivre une morale à part; s'attribuant d'elles-mêmes une mission généreuse, prenant leurs lois dans la circonstance, ne reconnoissant

plus au-dessus d'elles que les principes éternels du bien et du mal, elles osent tout ce que leur inspire leur conscience, et placent leur absolution dans le redressement de tout ce qu'elles ont violé.

Vous avez conjuré : quoi ? L'abolition de tout ce qui existoit.

Votre conjuration embrassoit : quoi ? Une révolution toute entière.

A un sénat conservateur de la constitution, vous avez demandé : quoi ? De vous ouvrir une large issue hors de la constitution.

Aux corps qui partageoient la représentation nationale, vous avez demandé : quoi ? De déposer leurs pouvoirs.

Dans quelles mains ? Dans les vôtres.

Au sein d'une guerre étrangère acharnée, au milieu d'une guerre civile recommencée, au sein de toutes les misères, de toutes les irritations, en présence de toutes les factions, devant toute l'Europe, vous avez élevé : quoi ? *Une Dictature.*

Disons enfin le mot, puisque la chose est consommée.

Une trop belle confiance dans la noblesse de vos moyens a failli un moment tout compromettre. Il vous falloit cette faute hono-

rable pour développer et la pureté de vos vues, et l'énergie de vos résolutions.

Honneur à une révolution conçue enfin sur un grand plan, qui, dans son but, sa marche, ses effets, atteste le génie de celui qui l'a conçue, retrace et achève la gloire du héros qui l'a exécutée; dont l'histoire nous consolera des souvenirs flétrissans de tant d'autres, et ne sera pas perdue pour l'art de mener les hommes à de grandes choses, par des voies honorables!

Honneur à votre *dictature*, qui s'affermit par des bienfaits, s'embellit d'un présent consolateur, d'un avenir prospère pour un grand peuple, d'une renaissance des idées libérales dans tous les autres!

Respect à votre constitution, qui va ouvrir dignement le 19.eme siècle!

Je vous dois un hommage particulier, *conseil des anciens*, qui avez adopté la belle pensée de consacrer une révolution par votre imposante autorité; vous, qui avez encore retrouvé un ferme courage, après avoir perdu ces illustres proscrits de la Guyanne et d'Oléron, à qui sur-tout vous aviez dû, dans l'Europe, une juste considération, qui ne se partageoit pas. Emportez avec vous l'honneur de

cette constitution déjà disparue ; et félicitez-vous d'y avoir découvert la pensée d'une dictature, pour en préparer une meilleure, et de l'avoir appliquée si à-propos.

Je ne vous oublierai pas ici, modeste et vertueux Ducos, à qui la France doit la conservation de Sieyès au directoire, par votre fidélité et votre courage, et qu'elle retrouve, avec satisfaction, entre Sieyès et Bonaparte.

Ni vous non plus, courageux et éloquens interprêtes des réclamations publiques dans le conseil des cinq-cents, qui nous aviez déjà sauvé d'une révolution abominable, avant d'avoir achevé une révolution salutaire.

Honneur à vous tous, conjurés du 18 brumaire, membres des conseils, administrateurs, généraux, citoyens, qui aviez conçu les premiers ce que seroit pour la France l'union de Sieyès et de Bonaparte; en avez été le lien, avez transmis leurs premières communications, en les couvrant du bruit heureux d'une funeste mésintelligence ; avez reçu la première confidence de leur plan, y avez concouru de votre zèle, de vos talens, du dévouement de votre vie ; avez ménagé, préparé, conduit, assuré tant de ressorts nécessaires à une telle entreprise.

Je vous retrouve sur cette liste avec une joie particulière, avec une sorte d'orgueil personnel, vous, mes anciens amis, mes premiers compagnons de vœux et d'efforts dans une belle alliance de la saine philosophie avec une sage liberté; vous, membres distingués de cette première assemblée, si riche de talens et de vertus; constans défenseurs de ce malheureux Lafayette, qui voulut le premier sauver une représentation nationale du joug de cette faction qui a tout envahi, tout détruit, en posant une armée entre le peuple et un trône, non pour défendre le trône contre le peuple, mais pour qu'il ne tombât que pour la liberté du peuple et par sa volonté propre; républicain avant la révolution, républicain dans la proscription, mais sacrifiant alors son opinion à une loi nationale, et ne la reprenant que pour en braver les rois, sous leurs fers; proscrit encore, à la honte de sa patrie, et malgré les reproches accusateurs des amis de la liberté dans les deux mondes; proscrit peut-être à jamais, si le premier promoteur d'une déclaration des droits n'en avoit de sacrés sur le plus profond interprête de ce code des nations, et si la victime de la colère des rois

ne trouvoit naturellement un ami dans le libérateur des prisons d'Olmultz.

Ainsi tout ce qui fut crime ailleurs est ici service et vertu ! Et nous avons enfin une dictature.

NOTIONS SUR L'ÉTAT DE DICTATURE.

UNE dictature ! Qu'a donc ce mot d'inquiétant et de sinistre, qu'on me reproche peut-être d'en faire imprudemment retentir le nom à nos oreilles, et d'en effrayer nos imaginations ? Enfans battus des révolutions, serons-nous toujours plus allarmés des mots que des choses ?

Eh ! Que voyons-nous dans toutes les histoires, et sur-tout dans les derniers jours de la nôtre, que des dictatures formelles ou déguisées ? Ne saurons-nous jamais voir les choses comme elles sont, les recevoir, quand elles sont nécessaires et utiles, et les prendre sous leurs véritables noms ?

César se fit dictateur, et abolit, avec ce nom, la république romaine.

Avant lui, Sylla s'étoit servi de cette puissance, comme il le disoit, *pour châtier*

l'insolence du peuple, et récréer la majesté du sénat.

L'un périt dans la dictature même.

L'autre osa l'abdiquer, et put vivre dans des lieux dégoûtans encore du sang qu'il avoit versé.

Mais, avant eux, un nombre infini de citoyens avoit rempli la dictature, sans jamais en abuser.

C'étoit une invention, un ressort, une garantie de la constitution même.

Les décemvirs reçurent formellement du peuple et du sénat, avec le pouvoir de donner des lois, le dépôt de toute la puissance publique; et ils devinrent des tyrans.

Mais Solon avoit reçu du peuple d'Athènes la même mission; et il la remplit en sage et en fidèle citoyen,

Lycurgue s'y prit autrement. Le plus vertueux et le plus extraordinaire des législateurs se donna, par une sédition, la dictature, pour fonder ce régime puissant et durable, qu'il faut admirer et non imiter, et sur lequel il ne fit parler un dieu, que pour avoir le droit de le sceller par sa mort.

En nous rapprochant de nos temps et de nos circonstances, ce long parlement d'An-

gleterre qui mina un trône sous Charles I.er, et cette fraction du même parlement qui fit monter ce roi sur un échafaud ; qu'étoient-ils? sinon des dictatures d'une autre espèce, d'une autre forme.

Ces conventions qui rappelèrent Charles II, qui enregistrèrent la fuite de Jacques II comme une abdication ? Encore des dictatures.

Ce pouvoir *constituant* que le 14 juillet conféra à la réunion de nos états généraux, qu'étoit-ce que la dictature ?

Ce pouvoir *révolutionnaire* que les factieux du 31 mai portèrent, sur des piques, dans la convention ; encore une dictature.

Cette mutilation du corps législatif, au 18 fructidor, par le directoire ; ces démissions commandées dans le directoire par les conseils, au 30 prairial ; tout cela n'est autre chose que des actes de dictature.

La dictature est un produit des désorganisations, des convulsions des corps politiques ; elle vient par les circonstances, elle finit par elles ; elle se donne, elle se prend ; elle se pose dans un corps, dans un particulier ; elle est par la loi, ou contre les lois ; elle les conserve, ou les détruit ; elle sauve, ou opprime les peuples ; elle se prolonge, ou s'ar-

rête à son terme ; elle fait plus ou moins qu'il ne lui étoit permis ; tout cela, suivant le caractère et le génie de ceux qui la possèdent, suivant l'état du peuple où elle s'exerce, suivant les partis, les dispositions, les affections, les opinions qui y règnent.

Etudions bien les circonstances, pour l'appeler ou la repousser ; l'espèce des hommes, pour la confier ou la refuser. Accordons lui tous ses moyens, lorsqu'elle tend au bien ; retirons-les, si elle tend au mal. Veillons à ce qu'elle soit nécessaire le moins possible ; observons-la jusques dans ses bienfaits ; relevons ses erreurs, et soyons, s'il le faut, terribles à ses entreprises ; soyons sans crainte devant elle, sans enthousiasme pour elle ; jouissons du soulagement qu'elle nous donne ; mais apprécions toutes ses œuvres, tantôt avec reconnoissance, tantôt avec inquiétude ; ici avec admiration, là avec censure. Voilà toute la théorie de cet état ; elle est simple, elle est facile, et je la vois déjà assez répandue, pour juger de l'effet qu'elle produira sur nous. Nous en étions plus dignes que nous ne pensions : cette lâcheté publique que nous nous reprochions va, ce me semble, finir avec ce désespoir d'être mal conduits, et cette

crainte de nous mal conduire, qui en étoit la seule source.

J'ai étudié avec soin tous les mots qui se sont échappés dans cette circonstance. J'étois disposé à bien juger de l'ame de Bonaparte : il doit avoir encore la générosité naturelle d'un jeune cœur, malgré l'étonnante maturité de sa tête. S'il doit être enivré de quelqu ech os e c'est d'être bien plus qu'un *protecteur*, qu'un roi; le restaurateur d'une grande révolution qui paroissoit perdue, un des fondateurs d'une grande et belle république. Cependant les séductions du pouvoir peuvent assaillir celui qui n'avoit fait que se tromper, en s'en croyant à l'abri. J'ai trouvé avec joie des garans plus sûrs dans ses idées. On ne fait pas, a-t-il dit, à la fin du 18.eme siècle, ce qui a pu se faire au milieu du 17.eme Le systême représentatif maintenant aperçu dans les nations de l'Europe, repousse ses succès de l'ambition. Bonaparte, je te rends grâces, tu nous as relevés de toutes les craintes ; tu crois à ta fortune, mais c'est contre nos ennemis du dehors et du dedans ; tu es trop sage pour la compromettre avec un cours nouveau de choses, d'idées, d'événemens.

Et quelle noble et franche garantie encore

dans l'alliance qu'il a faite! Il n'a voulu rien entreprendre qu'avec un austère zélateur du système républicain, lequel n'est autre chose que le système representatif dans toute son étendue, qu'avec l'homme de l'Europe qui a le plus profondément médité toutes les parties de l'organisation sociale. Au moyen de cette alliance, Bonaparte devoit fixer tous les regards aux 18 et 19 brumaire. Au jour de la constitution, Sieyès occupera toutes les attentions; et ensuite, ils brilleront ensemble de leur gloire confondue.

Ce n'est donc plus pour notre sûreté, mais pour notre honneur, que j'appelle mes concitoyens à une contenance fière et courageuse, dans cette époque extraordinaire.

Causes, moyens et caractères de la révolution actuelle.

Jamais la dictature ne fut plus commandée par les circonstances, plus appelée par le vœu secret de tous les cœurs, destinée et engagée à de plus grands effets, mieux ratifiée par les dispositions générales, mieux organisée en elle-même, plus légale même dans son établissement.

Et d'abord, voyez quelle vive provocation étoit faite, dans le secret des cœurs, aux deux hommes à qui l'événement a remis nos destinées !

Il y a huit mois, nous apprenons qu'un des hommes qui a le plus participé à la communication des vues et des pensées de Sieyès, alors ministre, et aux risques de perdre sa place (et dans ce tems on ne sortoit pas d'une telle place sans danger), proclame Sieyès comme l'homme qu'il faut au *directoire*. Ne dissimulons rien. Sieyès n'étoit point alors en faveur dans l'opinion d'un grand nombre des meilleurs patriotes, de ceux qui vivoient dans la proscription où dans les dangers. Cependant, on se souvient de son austère probité, de son désintéressement éprouvé sur les hautes magistratures, quand il ne peut y faire le bien dans l'étendue où il le conçoit; de la grandeur de ses conceptions, de la puissance de ses plans, pour reposer la révolution sur de meilleurs fondemens. Ce n'est pas seulement dans Paris, c'est dans les départemens, c'est dans l'étranger, c'est surtout parmi les proscrits du 10 août et du 18 fructidor que ce vœu existoit, et qu'il se formoit spontanément. Mais qui invoquoit-on

ainsi dans Sieyès ? étoit - ce seulement un membre plus convenable dans le gouvernement ? Non, c'étoit celui qu'on savoit avoir dans la tête une grande et forte constitution, une régénération de la révolution. Sieyès, je t'apprends avec plaisir la justice que te rendoient ceux que tu crus peut-être tes ennemis. Jouis de cet hommage, il est pur; c'est le plus sincère de tous.

Six mois après, au fond de la Méditérannée, le héros de l'Italie, devenu le triomphateur du Nil, apprend ce qui s'est passé dans sa patrie, à l'étendard de laquelle seul, alors, il tenoit la victoire enchaînée Il arrête sa première pensée, pressent ses destinées dans ses desseins; il s'échappe mistérieusement de sa conquête; et, sous la protection de sa fortune, trompe cette police inquiète et avide, que les flottes ennemies exercent sur des mers, qui ne sont plus à nous; il arrive. On venoit d'apprendre ses victoires, on revoit sa personne. Son retour devient un événement supérieur à la délivrance de toutes nos frontières, qui venoit de s'opérer par de nouveaux miracles de la valeur française. Citoyens, soldats, les villes, les campagnes, tout se lève sur son passage; et sa présence au loin agit

dans nos armées, dans nos ports, jusques dans les misérables négociations de notre commercé et dans les honteuses opérations de nos finances. Je vous le demande à tous : qu'attendez-vous de lui, que lui demandez-vous ? une seconde conquête de l'Italie ? La pensée vous en eût fait frémir, tant vous craigniez le prolongement de la guerre. Un nouveau traité de *Campo-Formio* ? Mais à quoi vous servira-t-il, si le directoire renouvelé, aussi vil et moins heureux que l'autre, reste encore là, ou pour empêcher une nouvelle paix, ou pour la violer, ou pour la perdre. Dans le servil et mystérieux silence dont nous avions contracté l'habitude, il ne se disoit pas, mais il s'entendoit le vœu de chacun : qu'il se mette à la tête des affaires, et qu'il compte sur nos cœurs et sur nos bras.

Les patriotes, j'applique enfin cet honorable nom à ceux qui le méritent; ceux que leur dévouement particulier et leur coopération à la révolution rendoient plus avisés sur le seul moyen de la sauver, n'avoient qu'une idée, qu'une passion, l'union de Sieyès et de Bonaparte.

Voilà donc la dictature votée d'avance, non pas au philosophe seul, non pas au guer-

rier seul, mais à tous les deux, comme à l'union de la force et de la sagesse. Ces hommes, honorés de la dernière espérance d'un peuple périssant sous l'excès des crimes, des sotises et de toutes les misères, n'eussent-ils pas démenti tous leurs droits à l'estime publique ; ne se fussent-ils pas montrés uniquement de froids calculateurs de leurs propres dangers ; n'eussent-ils pas annoncé même cette odieuse ambition qui spécule sur la ruine des empires, s'ils n'eussent accepté, pour le bien encore possible, ce pouvoir dont ils doivent compte, et qui alloit leur tomber, par le comble du mal, comme le don du désespoir.

Ils se sont donc unis par un grand engagement ; celui de tout renouveler dans la révolution, de la changer enfin en un ordre public, consolidé et garanti par une liberté politique, sagement combinée.

Pour cela, il falloit annuller une constitution existante. Mais de grands faits bien évidents, bien constatés, commandoient cette courageuse résolution.

Premièrement, une faction royaliste l'avoit menacée ouvertement avant le 18 fructidor,

et pouvoit recommencer son entreprise, dans une élection où les jacobins ne domineroient pas.

La faction anarchique étoit entrée en force dans la représentation nationale, et marchoit au rétablissement de la terreur.

Cette constitution, par son mode de renouvellement dans les corps représentatifs, laissoit aux deux factions des chances successives.

Secondement, le directoire avoit mutilé, dans l'an 5, la représentation nationale; et dans l'an 7, le corps législatif avoit brisé et ensuite asservi le directoire.

Elle n'offroit donc aucune garantie aux deux pouvoirs, ni même à l'ordre judiciaire, mutilé aussi, du moins par l'une des factions, et incapable de se soustraire au joug d'aucune.

Deux vices essentiels dans la constitution, l'un, le système des renouvellemens; l'autre, l'organisation des premiers pouvoirs, donnoient évidamment ouverture à ces attentats, à ces dangers, qu'éprouvoit périodiquement la constitution.

On ne pouvoit donc plus la sauver, que par une réforme.

Troisièmement, elle n'offroit nul autre moyen de réforme qu'une délibération renouvelée trois fois, dans un espace de neuf ans, c'est-à-dire, qu'elle permettoit bien sa réforme, mais qu'elle l'avoit rendue impossible.

Il falloit donc en sortir, pour la conserver; ou plutôt pour en conserver les bases, qui en sont le fond, il falloit en corriger les réglemens, qui ne sont que l'accessoire.

Recourera-t-on à un mouvement populaire, comme en 92 ? Tout ce qui est né par l'employ de ce moyen doit donc revenir ?

S'appuyera-t-on d'une pétition des armées, comme en l'an 5 ? Le régime militaire, auquel on avoit échappé alors par la pureté des intentions des soldats, peut-être ménagé, cette fois, avec assez d'adresse, pour séduire leur bonne foi.

Demandera-t-on au corps législatif de se saisir du pouvoir constituant ? Sans l'intervention du peuple, il n'en a pas le droit; sans l'armée, il n'en a pas le pouvoir. Et quelle constitution pourroit-on obtenir d'un corps législatif élu comme celui-ci l'a été, toujours en danger d'être asservi par une mi-

norité, qui a précisément ce plan ; mais pour remonter un régime de terreur ?

Cependant, de fidèles patriotes, de généreux citoyens, des hommes qui ont une grande gloire à maintenir et à accroître, dans une entreprise comme celle-ci, veulent sur-tout de nobles moyens ; ils sont avides de donner des gages de leurs intentions. Ils veulent encore rendre un hommage à cette loi qu'ils vont renverser ; ils veulent pour témoins, pour coopérateurs, les dépositaires de la volonté nationale ; et pour juge, la nation.

Que feront-ils donc ?

Ils ouvrent la constitution ; ils y voyent que le conseil des anciens a l'initiative des réformes constitutionnelles. C'est dans son sein qu'ils verseront leurs pensée ; c'est à lui qu'ils demanderont si la constitution peut ou non subsister ; s'ils peuvent la réformer, ou s'ils veulent la laisser périr, et par ses vices, et par les attentats, dont le retour la menace prochainement. Ils y trouvent l'emploi d'une mesure extraordinaire, confiée à sa sagesse, le transferment des deux conseils et du directoire. Ils demandent cette mesure. Elle étonnera ; ce qui est beaucoup pour réveiller le courage des bons, et intimider

l'audace des méchans : elle déplacera ; ce qui est nécessaire pour faire entendre de grandes vérités.

Mais cette mesure, destinée à de grands effets, demande la soumission du conseil des cinq-cents qui imprime le mouvement, et qui peut, conséquemment, imprimer la résistance, et celle du directoire, qui accomplissant l'action, peut refuser la soumission.

La constitution ne peut avoir autorisé la mesure, sans en avoir fourni le moyen d'exécution. Elle se tait là-dessus ; et c'est encore un de ses vices. Mais, ou cet article à un sens, ou il n'en a pas. La présomption est qu'il en a un. Le sens est que le conseil des anciens peut nommer un citoyen, pour faire exécuter son décret ; et que, pour cela, ce citoyen seul doit avoir, sous sa main, toute la force publique.

La translation n'est qu'à deux lieues, et l'ajournement qu'au lendemain.

Que doit-on faire dans cette séance solemnelle et extraordinaire, en suivant les principes de cet ordre de choses ?

Ce qui a été fait.

Le général, chargé de l'exécution de la

mesure, se présente dans le conseil des anciens, rend compte; ensuite expose les maux publics, la présence des factions, l'imminence des dangers, les vices de la constitution, les attentats qu'elle a subis; et il demande des remèdes propres à cet état des choses. Comme général, cette proposition ne lui appartenoit pas; mais c'est plutôt comme citoyen, qu'il l'a présentée.

Si rien n'avoit interverti le plan, le conseil des anciens eut sans doute fait sa déclaration, que la constitution enfreinte avoit besoin d'être soutenue sur de meilleurs appuis; que la constitution demandoit des réformes instantes, et qu'elle n'en permettoit que de très-éloignées; il eut demandé qu'on regardât plutôt au salut public qu'à la loi, plutôt au but de la loi, qu'à sa forme.

Ce message, porté à l'autre conseil, le mettoit dans la nécessité de proposer un mode nouveau d'établissement public, un autre mode pour la révision de la constitution, ou un moyen d'en présenter une nouvelle à la ratification du peuple. Et tout cela se trouvait, sinon dans la lettre, au moins dans l'esprit de la constitution.

Mais tout a été dérangé par la marche violente

violente d'une opposition terrible, qui s'étoit organisée dans le conseil des cinq cents.

Ce conseil subjugué par sa minorité, armé comme on ne l'est que dans les conspirations d'assassinat, commence par faire prêter serment à la constitution.

Ce serment étoit alors une irrévérence envers le conseil des anciens ; car, par la constitution, il avoit le droit de proposer des changemens à la constitution, et par l'impulsion de sa conscience, fondée sur de grands faits, et animée par le sentiment des dangers publics, il avoit encore celui de faire la déclaration que je viens d'expliquer.

Après ce serment, la minorité voit entrer le général dans l'attitude qui convenoit au devoir qu'il venoit de remplir; elle crie au *dictateur.* Le dictateur n'étoit pas encore fait; il n'y avoit encore que l'exécuteur d'une loi constitutionnelle ; ce cri de *dictateur* n'étoit donc qu'un cri de sédition. Des législateurs transformés en assassins, se précipitent sur le général, laissent voir des poignards ; des coups de cette arme sont portés ; la vie la plus précieuse est en danger. Bientôt après, c'est celle du président, à qui l'on commande

de prononcer *une mise hors de la loi* contre ce général, qui étoit son frère. C'étoit là une violation, non-seulement de la constitution, qui veut que le conseil des cinq-cents propose des lois, et non *qu'il mette hors de la loi*; c'étoit une violation, je ne dirai pas de toute décence, de toute pudeur; mais de tout ce qu'il y a de principes de justice, d'humanité, d'honneur, parmi les hommes. Qu'étoit alors le conseil des cinq-cents ? Un des sanctuaires inviolables de la loi ? Non, un rassemblement armé de séditieux, de furieux. Que restoit-il à faire, pour le rendre à son caractère, à ses formes, à sa mission ? Ce qui a été fait.

Je mets, je l'avoue, dans l'exécution d'un pareil plan, peu de prix à toutes ces légalités, dont les honnêtes gens n'ont souvent été que de ridicules observateurs envers des hommes qui ne les invoquent jamais, qu'en les violant eux-mêmes; mais j'aime, dans tout, des formes qui attestent toujours le respect pour les lois, et servent à le conserver au milieu des actes qui en opèrent le changement. C'est pour cela que je relève ici la marche différente des amis et des ennemis de la révolution nouvelle; et je crois avoir

prouvé que la constitution a éprouvé, des premiers, toute la déférence qu'ils lui devoient; et des derniers, leurs attentats habituels.

Après ce dernier scandale, d'une composition législative, que nous ne reverrons plus, tout est rentré dans l'ordre; et le plan médité a reçu son complément par la loi du 19, qui, plus libre que tant de lois qui oppriment et ravagent la France, seulement à dater de la constitution de l'an 3, reçoit aujourd'hui des bénédictions dans toute la république, et nous ouvre enfin de belles destinées.

Je n'analyserai pas cette loi de dictature où tout est réglé pour une administration réparatrice dans un régime provisoire; où tout est coordonné pour l'exécution sage et régulière d'un établissement définitif. Je ne me suis arrêté sur le plan de cette conjuration, sur la marche de cette révolution, sur la combinaison de ses moyens, que pour montrer qu'elle est le noble péristille de l'édifice où il nous conduit; que pour y faire remarquer comment des hommes dignes de respect savent imprimer à ces événemens, où tout

est soumis, et doit être sacrifié au succès, je ne sais quoi de grand et de digne, qui ne pouvoit appartenir qu'à eux.

CE QUE LA DICTATURE A A FAIRE POUR CLORE LA RÉVOLUTION.

La dictature est le remède extraordinaire des maux qui n'en trouvent pas dans le cours établi des choses. Tantôt ce sont des factions qu'il faut abattre : elle arme celui à qui on la confère de tant de puissance, qu'elles n'osent plus même rugir devant lui ; elle l'élève si haut, qu'elle le sépare de toutes les passions, de tous les intérêts, de tous les souvenirs, de tous les dangers qui égarent les factions. Tantôt ce sont les lois qu'il s'agit de relever ou de réformer : alors c'est par une haute confiance, qu'on appelle la dictature à une haute sagesse. Tantôt la dictature a pour cause et pour objet une guerre, qu'il faut conduire avec plus de force, une paix à conclure avec plus de grandeur et de sûreté : c'est pour cela qu'on ne montre aux ennemis qu'une seule tête, un seul bras, afin que tout se simplifiant à leurs yeux, ils apperçoivent toute l'intensité d'une seule volonté, et qu'ils ne

puissent plus calculer sur des oppositions dans les plans, ni dans l'exécution. Tantôt il y a de profonds désordres à corriger, de profondes calamités à réparer : alors la souffrance publique invoque un esprit courageux, une ame généreuse; et elle se soumet d'avance à tous les sacrifices nécessaires.

L'emploi de notre dictature a tous ces objets à-la-fois.

Comment suffira-t-elle à une si vaste destination ? Par des moyens qui ne sont qu'à elle; par une indépendance d'affections et de pensées qui ne l'asservit à rien qu'à la raison et au bien public; car en cela seul est le caractère de la dictature; par une soumission plus générale, plus entière, par un véritable dévouement à ce qu'elle réglera; car c'est là la source et le succès de cette puissance d'un moment; par la promptitude, l'étendue et la sûreté de ses effets; car, tenant à des besoins extrêmes et n'allant qu'à des remèdes décisifs, à elle seule il appartient d'opérer tout-de-suite ce qui n'avoit pu se faire dans de longues époques.

Mais, pour cela, il importe qu'elle voie bien tout ce qu'elle peut, et qu'elle l'ose; et que, dans tout ce qui est à faire, elle fasse

sur-tout ce qui ne peut être bien fait que par elle.

Ce qu'elle peut, et ce qui ne sera bien fait que par elle, pour le dehors, c'est de prononcer enfin anathême, au nom de la nation, à l'esprit conquérant, au systéme insurrecteur, à la mutation forcée des autres formes de gouvernement. Non que je prétende que la France renonce à un agrandissement de son territoire, que la nature ellemême sembloit avoir tracé, et qui n'offre au fond qu'une des bases de la co-existence des grands empires en Europe; non que je veuille qu'on abolisse des républiques nouvellement fondées sur deux de nos frontières, pour rétablir de petits gouvernemens sans consistance. Il ne falloit pas les détruire, du moins de la manière et au temps où on l'a fait; mais on ne pourroit les remonter au profit des peuples, ni les bien placer dans le systême de la balance générale. Ce que je demande, c'est que la France s'engage à ne troubler plus l'Europe, ni par des invasions, ni par de nouveaux renversemens; et que, pour cela, elle professe que tout gouvernement est légitime, tant qu'il se soutient par le consentement des peuples; que tout gou-

vernement est bon, quand il satisfait les besoins, et qu'il se rapproche des vœux réfléchis des peuples; que les réformes de chaque gouvernement n'appartiennent qu'à la majorité libre et bien prononcée de chaque peuple; et que les meilleures, les seules que la philosophie doive souhaiter, sont celles qu'amènent l'expérience et les lumières, dans chaque pays, et s'opèrent, s'il se peut, par un sage traité entre les gouvernés et les gouvernans. Le seul retour à ces premières maximes, en ôtant les causes de la guerre, donne tous les moyens d'une paix grande et solide; car si toute l'Europe s'est fait un effroi de la révolution française, toute l'Europe a besoin du grand corps de la France; et l'Europe peut consentir à son agrandissement, s'il a quelque chose d'immuable, et s'il est présenté comme un moyen de tout resserrer ailleurs dans les bornes convenables.

Ce qu'elle peut et ne sera bien commencé que par elle; c'est, en réclamant l'affranchissement des mers pour nous, de le vouloir pour toutes les nations; c'est de mettre en avant, comme le premier principe de leur civilisation, de leur amélioration commune, la liberté la plus étendue du commerce; prin-

cipe qu'il faut embrasser fortement, courageusement, et sur lequel on peut aujourd'hui faire fléchir tous les faux intérêts, toutes les arguties mercantiles, par la noble et forte garantie qu'il donnera à une pacification générale. L'accroissement effrayant des impositions nécessaires, leurs disproportions avec les facultés des contribuables, la ruine de notre commerce, la dégradation de notre agriculture, le besoin instant de recréer, dans la fortune publique et dans les fortunes particulières, ce capital reproducteur, sans lequel il n'y a ni ressources, ni emploi des ressources, le besoin absolu que nous avons des secours révifians d'une longue paix dans toute l'Europe, sont des motifs plus pressans, des moyens de situation, pour nous élever enfin à ce principe unique d'une belle et forte alliance entre tous les peuples policés, posée enfin sur les intérêts solides, et tissue par les liens naturels, à ce principe d'une prospérité sans exclusions et sans entraves, à ce grand et vrai principe social, qui seul accorde à chaque peuple tout ce que sa position géographique et politique lui destine, et dont les premiers bienfaits sont réservés à ceux qui sont riches de leur sol, de leur industrie.

Ce qu'elle peut et ce qui ne pouvoit être fait que par elle, au dedans, c'est d'abolir à jamais toutes ces maximes révolutionnaires, créées, propagées par la corporation des jacobins, établies en lois par la convention, qui avoient fait, des principes de la révolution, un code sauvage d'immoralité atroce et d'anarchie tyrannique.

Pour cela, il suffit de détruire cette oligarchie des destructeurs de la vraie révolution, qui, ne reconnoissant la république qu'en eux, ne la voulant que pour eux, n'en composoient la théorie que de leurs fanatiques absurdités et de leurs insolentes prétentions. Non que je prétende déshériter ces hommes, ni des places, ni des honneurs, ni sur-tout des moyens de se relever de leurs égaremens; mais enfin ils doivent cesser d'être les seuls patriotes, les seuls soutiens de la république, les seuls enfans de la révolution. C'est la masse centrale des citoyens qu'il faut replacer; ils doivent s'y retrouver sans doute; mais sans privilège, sans moyen de prépondérance pour eux, d'exclusion contre les autres. Voulez-vous conserver la république? Maintenez ces hommes, défendez-les contre toutes les haines qui s'attachent naturellement à une si longue

domination, à une domination si désastreuse; qu'on les revoie encore, qu'on les revoie partout; mais, lorsque vous leur donnez leur part des fonctions publiques, demandez-leur aussi de l'honnêteté morale, de la capacité, et surtout ne les placez pas toujours où ils veulent être, mais où ils sont bien.

Ce qui ne peut être fait que par la dictature, et ce qu'elle doit faire, avec toute sa force, tout son courage, toute la puissance d'opinion qu'elle peut acquérir, qu'elle doit sans cesse renforcer; c'est de rétablir enfin les droits des personnes et les règles fondamentales des propriétés. Jamais une nation n'étoit arrivée à ce degré de violation dans ce que l'ordre social avoit de plus inviolable! Aussi jamais une nation ne fut si long-temps en proie à de tels hommes et à de telles maximes! La moitié des propriétés est passée sous la main du fisc! On fonderoit un autre empire, une autre nation, avec ce qu'on a repoussé de français, sous peine de mort, de leur patrie, non pour le crime de rébellion, mais par le nom encore indéfini d'émigration, distribué au gré de la haine, de l'intérêt, de l'erreur! Pas une fortune particulière, où tout ne soit aussi incertain, aussi litigieux, aussi bouleversé,

aussi inextricable, que dans la fortune publique. Si on est parent d'émigré, il faut rendre ce qui a été donné, ou payer ce qui n'étoit dû qu'éventuellement. Si on est créancier d'émigré, l'état a anéanti vos hypothèques, et ne vous paie qu'en banqueroutes. Si on est créancier, on a été remboursé avec rien, d'une part, et de l'autre, on ne peut être payé de ce qu'on a acquis, parce qu'une créance doublée ne tombe plus que sur des biens ruinés ou disparus. Si on est débiteur, la loi veut que vous payiez comme autrefois, malgré les confiscations, les dilapidations, les soustractions qu'elle-même consacre dans vos biens anciens. Et par-tout on se trouve sous un séquestre, à côté d'un séquestre, en face d'un séquestre, quand il faut pourvoir à sa subsistance, à ses engagemens, opérer de quelque manière. Partout on ne trouve que l'usurier pour ressource; et l'usurier lui-même ne peut survendre son argent, parce qu'il veut des gages, et qu'il n'y a plus de gages libres. Jamais plus de procès, et plus de chicane dans les procès, parce qu'on ne plaide plus que pour être payé, et pour ne pas payer, pour se sauver de sa ruine par celle d'un autre. Et, de toutes parts, l'état dévore ce qui existe encore de richesses,

par la surcharge, la mauvaise combinaison, la mauvaise répartition de tous les impôts. En résultat, c'est la propriété qui a été le plus profondément bouleversée en France. Rien ne peut renaître, ne peut se raffermir, que par le replacement des droits qui la constituent, par le rétablissement du cours régulier des transactions qui en émanent.

Hâtez-vous d'extirper, de corriger, d'adoucir du moins de telles iniquités. Tant qu'elles subsisteront, ne croyez pas que la révolution puisse finir. Non, ce n'est point un fanatisme royal qui a entretenu jusqu'ici une opposition si constante au régime nouveau. La contre-révolution vit de toute cette législation atroce, absurde, dévastatrice, qui indigne la pensée, arme les intérêts, soulève toutes les passions par tout ce qui les irrite. Laissez ces forces à l'esprit de contre-révolution; vous n'en aurez jamais assez pour le vaincre; vous pourrez vous lasser de le persécuter; il ne se lassera jamais de vous attaquer, tant qu'il s'envenimera de ces justes et profonds griefs.

Anathême, une seconde fois, aux révolutions, en cela sur-tout qu'elles font des maux qui n'admettent plus d'indemnités! Mais toute la réparation où la possibilité s'accorde avec

la justice, la société la doit, pour le passé. Quant au présent, il lui suffit d'arrêter le cours du mal; voilà son devoir et en voilà la borne. Lorsque tout sera rétabli, autant que cela se peut, on le reconnoîtra, on ne vous demandera plus rien; et ces amères récriminations d'aujourd'hui se changeront en une résignation ferme et courageuse, qui ne cherchera plus que ses ressources, et en trouvera au-delà de ses vœux mêmes, dans ce renouvellement plus fécond, qui naît des prodiges de l'activité humaine dans le libre emploi de tous ses moyens.

Ce qui ne peut être fait que par des dictateurs tels que Sieyès et Bonaparte; c'est de bien décider la question des cultes et des religions, dans la république qu'ils ont à instituer véritablement.

Elle n'est devenue difficile que par les effets actuels de cette persécution religieuse, dont on ne pouvoit attendre le retour à la fin du 18.eme siècle, ni l'infusion dans une révolution préparée par la philosophie.

L'entreprise de changer la religion d'un peuple n'étoit point inusitée parmi les hommes. Le fanatisme d'une religion nouvelle peut être plus fort que celui d'une religion vieillie. C'est

ainsi que la réligion chrétienne avoit triomphé du paganisme, et les croyances réformées, de la religion romaine. L'intervention du gouvernement, dans ces mutations, en a été la méprise, le danger, le malheur, plutôt que la puissance.

La philosophie, la politique ont des moyens bien plus lents, mais plus sûrs d'opérer sur les religions. L'une oppose ses discussions à leurs dogmes, et en affoiblit insensiblement l'empire. L'autre favorise un relâchement dans les institutions religieuses, y substitue des cérémonies civiles qui les effacent; introduit des habitudes, des mœurs contraires, qui les énervent. Il n'est pas même impossible qu'elles parviennent, tout en respectant le fond et l'appareil du culte établi, à y porter une doctrine toute différente, à en dénaturer le régime. Le seul moyen de ce beau succès, c'est d'attirer à cette entreprise les prêtres eux-mêmes, par leur intérêt, par une plus grande considération, et sur-tout par leur propre instruction. Rien n'étoit plus facile que cette idée à l'origine de la révolution; si on avoit voulu, en prenant le domaine du clergé, en rendre aux individus une indemnité convenable, par des propriétés par-

ticulières, qui les eussent rendus citoyens, et leur eussent fait voter à eux-mêmes le mariage des prêtres, qui, sans cela, ne pouvoit être qu'un scandale ; on les eût gagnés à la révolution, et ils se seroient prêtés à opérer, dans la doctrine et dans le culte, les changemens qu'on leur auroit demandés. On pouvoit alors, avec avantage, les attacher à l'instruction publique, et ne les salarier que pour ce service.

Au lieu de cela, et pour payer un peu moins à un corps exproprié, on s'est mis en guerre avec le clergé, sans vouloir encore la faire à la religion ; et ensuite, pour se débarrasser des menées séditieuses des prêtres, on a conçu leur extermination, pour moyen ; et pour effet, l'abolition de la religion même ; enfin, la persécution est venue atteindre toute pratique, toute croyance de religion.

Pour comble de maux, on a sans cesse varié dans cette voie de la persécution. Tantôt on a fermé les églises ; tantôt on les a laissé se rouvrir ; tantôt on a tué ou banni les prêtres ; tantôt on les a tolérés ; de sorte qu'il y a, en France, autant la désabitude des institutions religieuses, qu'il y en a le regret ; qu'en cela le mépris est à côté du fanatisme et ;

qu'on est aussi embarrassé de rendre un culte utile aux mœurs du peuple, que d'empêcher un culte qui ne se relie plus à rien, qu'à la vengeance des prêtres, et à leur haine contre un régime politique, dont on les a irrévocablement aliénés.

Il est ici un principe qu'il faut reconnoître, c'est que la religion est tellement un penchant de l'homme, qu'il est également atroce et absurde de vouloir le combattre ; et que beaucoup de vertus et de vices, naissant en lui de ce penchant invincible, ce n'est pas en le combattant, mais en l'éclairant, que le législateur peut en tirer le meilleur parti.

Il est un droit qu'on ne peut violer, celui d'un peuple, et de chaque homme dans un peuple, de pratiquer le culte auquel il est attaché.

Il est un fait certain et bien évident, c'est que le peuple français ne veut point consentir à la perte du culte, dont il avoit l'habitude.

Il faut donc, à quelque prix que ce soit, laisser reparoître le culte romain, et ne lui donner aucune entrave.

A la bonne heure, le culte, dira-t-on ; mais ces prêtres si intraitables, et, ce qui est encore pis, si horriblement traités, si ennemis de

de ce genre de gouvernement, si ardens, si persévérans, si puissans dans l'espèce de leurs attaques !

Que vous dirai-je ? Souffrez les prêtres, puisque le culte ne va qu'avec eux. Assurez-vous en par un serment particulier, mais tout civil ; surveillez bien leurs manœuvres ; et réprimez-les avec ce mélange d'indulgence et de sévérité, qui les intimide d'une part, et les regagne de l'autre.

Sur-tout ne vous effarez plus si honteusement de leurs menées ; c'est le bruit que vous en avez fait qui en a toujours créé le danger ; elles sont aussi faciles à déjouer, que difficiles à éviter ; elles ne prévaudront plus, ne nuiront plus à rien, si une fois le peuple est content de vos lois : ce sera lui-même qui vous répondra de ses prêtres, dès que vous ne leur fournirez plus des armes contre vous. Leurs mauvaises intentions vous attendent à ces tracasseries qui leur donnent de l'importance, à ces demi-persécutions, ressource d'une politique sans caractère & sans génie, après les persécutions furieuses ; elles leur rendroient des forces & des moyens qui ne peuvent plus leur venir d'ailleurs.

Séparez soigneusement leurs devoirs comme

citoyens, des intérêts de la croyance ; ne leur demandez rien, qu'ils puissent vous refuser, au nom de la religion. Faites qu'on s'occupe d'eux le moins possible ; et pour cela, donnez-en l'exemple : surveillez-les toujours, mais en silence.

Voilà tout ce qui est à faire dans ce moment-ci.

Par la suite, on verra ce qu'on pourroit faire, et de la religion et des prêtres, dans l'organisation de la chose publique ; grande et neuve question sur laquelle il ne faut rien préjuger, sur-tout en excluant tout ministre de culte des fonctions civiles ; c'est condamner une grande masse d'hommes à ne vivre que de dogmes et de cérémonies, et les inviter à chercher, dans la puissance de ces choses-là, le dédommagement de tout ce qu'on ôte à leur activité et à leur ambition.

Voilà les grandes parties de notre état actuel sur lesquelles la dictature doit frapper avec la force d'autorité, et d'opinion, qui a manqué jusqu'ici au gouvernement parmi nous, quand, de loin en loin, il a été sage et bien intentionné. Mais tout cela ne s'achèvera que dans la constitution, son véritable et grand ouvrage, celui de qui tout dépend, et auquel tout doit se rapporter.

AVANTAGES DU MODE ÉTABLI PAR LA LOI DU 19 BRUMAIRE, POUR DONNER UNE CONSTITUTION.

LES bonnes constitutions ne se font pas au milieu des peuples ; elles leur sont données. Les anciens ne pratiquoient que cette règle. Ce ne fut pas le peuple Spartiate qui fit sa constitution ; mais son Licurgue. Solon fit celle d'Athènes. Romulus, Numa, les Décemvirs, jetèrent les premières bases du régime des romains. La grande charte en Angleterre, fut une concession des anciens rois. La constitution actuelle de ce pays ne fut qu'un traité avec une nouvelle dinastie. La constitution actuelle de l'Amérique ne fut que la pensée d'une assemblée consultative ; et proposée aux Etats de l'Union, elle fut admise par eux.

Par la nécessité des choses, par l'impossibilité dans les hommes de rester sages, lorsque leurs passions, même les meilleures, telles que l'amour de la liberté, et celui de la patrie, ne sont plus contenues dans des bornes salutaires, nulle grande mutation des lois d'un peuple, et sur-tout nulle conversion

entière de son régime, ne peut être bien faite par une grande assemblée, sous la présence et avec la participation d'un peuple soulevé. C'est alors que rien n'a de l'ensemble, que rien ne reçoit tout son développement, que rien ne peut durer et s'affermir dans ce grand ouvrage; que tout le trouble qui l'environne se porte dans lui, qu'il ne peut renfermer que les élémens de la convulsion qui l'enfante, et non ces principes d'un ordre fixe et stable, que l'on ne sait pas chercher, ou qu'on n'ose embrasser.

Les sages du dernier règne de la monarchie, si calomniés, si méconnus aujourdhui, l'avoient bien senti cette vérité, préservatrice de nos longs malheurs.

Ils ne tendoient qu'à amasser assez de lumières autour du trône, assez de courage, de vertu et de gloire, pour que ce fût de lui que partît la pensée d'un régime mieux fondé; pour que ce régime s'établît par sa main puissante et généreuse. Alors nous aurions eu tous les bienfaits d'une grande révolution, sans même en concevoir les maux et les ravages.

Le trône ne voulut pas nous faire justice de tout ce qui le détruisoit lui-même, dans l'ancien état des choses; il n'a voulu subsister

qu'avec les vieux désordres ; il nous a forcés à une révolution contre notre gouvernement antique ; et ce gouvernement antique s'est écroulé à jamais ; car c'est une loi de la destinée, qu'un genre de gouvernement qui a subi une insurrection nationale, fut-il bon en lui-même, ne peut plus renaître, que pour périr encore. Mais notre vieux gouvernement, en se perdant par son obstination dans le mal, nous a perdus par la violence du remède que nous avons adopté.

La révolution, vieille de dix ans de troubles, de désastres, d'oppressions, de destructions des hommes et des choses, étoit devenue comme notre ancien régime ; il falloit qu'elle se régénérât par elle-même, qu'elle se régénérât par un gouvernement qui fut à-la-fois à elle et par elle. Le voici.

Nous revoilà à la position de 88, par l'établissement d'une dictature, pour recevoir une constitution.

Supposons qu'alors le gouvernement eût médité, et nous eût présenté une constitution appropriée à l'état nouveau des choses en Europe, au cours des lumières, à cette fusoin des nouvelles institutions que la raison avoit découvertes dans les immuables principes des

sociétés humaines; nous recevions, avec reconnoissance, ce bienfait; et notre bonheur étoit assuré.

Nous avons aujourd'hui un gouvernement libre, parce qu'il est fort, et des circonstances qui l'ont formé, et de l'espèce des hommes qui le remplissent. Il veut fermer la révolution ; lui seul le pouvoit ; et il ne peut que cela; car s'il vouloit se proroger par l'usurpation, il n'auroit pas une meilleure base dans les maux de la révolution, que l'ancien, dans les abus du régime monarchique. Il veut nous donner une constitution, et lui seul peut la faire telle qu'elle doit être; car lui seul peut se mettre hors de l'influence des passions publiques, des intérêts particuliers, des menées des factions, des révoltes de l'ignorance, et de l'orgueil de l'esprit de système.

Etoient-ce les lumières, les vertus, le courage qui manquoient à l'assemblée constituante? Mais que pouvoit-elle, au milieu de ses propres discordes, entre mille sociétés qui délibéroient autour d'elle? Son ouvrage ne pouvoit être ni son esprit, ni son vœu.

L'expérience, les talens, les bonnes intentions ne manquoient pas non plus dans cette saine et honorable portion de la convention, à

qui nous dûmes la constitution de l'an 3. Mais les pures idées qu'elle vouloit porter dans son ouvrage, pouvoit-elle les proposer à un corps encore infecté de toutes les idées d'une mauvaise liberté, de toutes les superstitions révolutionnaires ?

Toutes ces constitutions néanmoins ont enregistré toutes les acquisitions du siècle, pour le régime politique : la liberté des citoyens par la loi ; leur égalité devant la loi ; l'inviolabilité de ceux qui expriment le vœu du peuple, en le cherchant uniquement dans son intérêt et par leur raison ; la responsabilité des fonctionnaires qui agissent pour le peuple ; la division de tous ces pouvoirs, dont la source est dans le peuple seul, dont l'exercice ne doit jamais lui appartenir ; le droit d'élire ceux qui font la loi ; la délégation du droit d'élire ceux qui doivent l'exécuter. Toutes ces bases ont été léguées d'une constitution à l'autre ; et sont devenues des choses immuables.

Mais jamais on ne put, jamais on ne sut donner une véritable organisation à ces principes, bien fonder, bien accorder et séparer les institutions constitutives.

Pourquoi ?

Parce qu'un petit nombre seul est capable de ce travail.

Parce qu'il ne le peut sous le contrôle de toutes ces assemblées, où règnent les factions, où domine l'ignorance dans les uns, des préjugés dans les autres.

Toi, peuple, qui veux la liberté, et l'ordre, comme les seuls moyens de ton repos, de ton bonheur, de tout le développement des facultés que la nature a departies à chacun, rapporte t'en, pour ces combinaisons, plutôt à un petit nombre qu'à un grand nombre; et fais que ceux à qui tu le confies n'aient rien à craindre que de toi-même, s'ils te trahissoient, s'ils organisoient une tyrannie sur toi, et non un gouvernement pour toi. Tels sont ton intérêt, ta sûreté, ta sagesse.

Je pose donc ici en principe, que la révolution ne pouvoit finir que par une dictature, telle que celle que nous avons; que sa fin ne peut-être que dans une constitution organisée par une seule tête, et épurée plutôt dans des assemblées consultatives, que dans des assemblées constituées; qu'elle devoit être présentée au peuple par une dictature, capable de tout contenir, de tout réprimer; afin que le peuple ne soit qu'à lui-même, à la pensée de son

salut présent, et de son bonheur à venir, lorsqu'il la sanctionnera; et qu'émanant ainsi elle-même d'un gouvernement affranchi de toutes les entraves révolutionnaires, elle ait son indépendance dans les conceptions, et sa force, pour surmonter tous les obstacles, dans son établissement.

Mon sujet me conduiroit ici à chercher quel est le systéme de constitution qu'il faut élever sur les bases déjà connues et consacrées; à observer, d'après l'expérience, quels sont les vices et les inconvéniens qu'il en faut repousser courageusement; à examiner, d'après une philosophie pratique, quelles sont les institutions fortes et simples qu'il y faut enfin poser, pour en faire un édifice imposant aux autres peuples, et sur-tout où nous puissions enfin trouver la liberté et le repos.

Mais je prends pour moi-même le conseil que je viens de donner. Un homme bien supérieur à moi est désigné par la loi de dictature, pour proposer ce grand ouvrage. Je supprime *une révision de la constitution* que j'avois écrite dans un autre temps. Je pense, d'ailleurs, que tous les systêmes de constitution rentrent les uns dans les autres, quand ils partent des mêmes principes, et cherchent

les mêmes effets. Et alors, celui qui a été pris de plus haut est le meilleur à adopter pour cadre du perfectionnement, que d'autres méditations pourroient y porter.

Je m'empresse d'arriver au développement d'une idée, qui ne me paroît pas encore avoir été aperçue, à laquelle j'attache la première garantie de la constitution nouvelle, et qui est l'objet principal de cet écrit.

Nécessité d'une composition des corps constitués, appropriée a la constitution, pour assurer son établissement.

Depuis que nous faisons & que nous défaisons des constitutions, la même faute nous est constamment échappée : c'est de l'observation tardive de cette faute que j'ai tiré le principe que j'annonce. Il est si facile à saisir, qu'on seroit tenté de croire que nous ne l'avons violé, qu'avec un secret dessein de faire périr toutes nos constitutions. Mais, en observant combien ce principe brise toutes ces idées enthousiastes, qui naissent d'une liberté conquise ; combien il repousse toutes ces affections populaires, dont nous avons été si long-temps les esclaves, & le peuple, la victime ; on conçoit comment il a pu jusqu'ici rester inaperçu parmi nous ; que s'il s'est démêlé dans quelques esprits qui alloient franchement au but, il a dû s'y renfermer, comme une offense trop audacieuse à des notions généralement adoptées ; qu'il falloit le calme de l'époque présente, pour qu'on consentît à l'examiner ; & qu'il y a encore quelque

courage à la préſenter. Il eſt vrai du moins qu'il faut celui de paroître ſervir le pouvoir, en ne voulant que ſervir le peuple. Quant à moi, je déclare que cette penſée ne m'eſt venue que bien long-temps après les faits ſur leſquels elle s'appuie ; mais qu'elle eſt de beaucoup antérieure, dans ma tête, à l'époque préſente; qu'elle faiſoit partie d'un ſyſtême de rénovation que j'avois écrit, pour l'offrir, il y a deux ans, au héros qui en conſomme aujourd'hui un plus parfait. J'ai médité, autant qu'il étoit en moi, ce principe ; & je prie le lecteur de me permettre de le faire paſſer par la chaîne des raiſonnemens, qui m'ont conduit à la conviction de ſa juſteſſe, de ſon importance & de ſa néceſſité.

De la manière dont nous nous y ſommes pris juſqu'ici, il ſembleroit, qu'à la différence des autres conſtructions humaines, les conſtitutions doivent aller d'elles mêmes; que de cela ſeulement qu'elles ont été votées dans une aſſemblée, publiées dans un livre, ſolemniſées par quelques cérémonies, elles ſont établies dans un empire, qu'elles règnent ſur tout un peuple ; & que leurs inſtitutions, tout en ſe poſant par-tout, ſont déjà inébranlables ; enfin, que leur fondateur peut leur dire,

comme l'éternel Créateur à l'homme ſortant de ſes mains : *Te voilà, marche, & poſſède tout ce qui eſt ſous tes regards.*

Il n'en eſt pas ainſi, & nous l'avons bien éprouvé.

D'abord, conſtitution & révolution ſont deux choſes, qui s'excluent l'une l'autre. Il faut que l'une ait fini, pour que l'autre commence. Ceci a déjà été dit, & eſt aſſez ſenti. Mais ici nous avons encore fait une autre erreur, non moins étrange. Deux fois, nous avons vu décréter que la révolution étoit terminée ; & parce qu'on le diſoit, on le croyoit, ou on feignoit de le croire. Où ſe cachoit cependant la révolution, ainſi anéantie par un décret ? Partout, & ſur-tout dans la conſtitution elle-même. Même égarement ou même découragement dans le peuple ; mêmes violations de tout ce qui compoſe l'ordre ſocial, malgré les lois, ou par les lois ; & par conſéquent, même irritation dans toutes les parties ſenſibles du corps politique ; mêmes projets ou mêmes eſpérances ; mêmes luttes ou mêmes machinations dans les factions ; tous les partis reſtant armés dans cet état de paix ; & tous invoquant la conſtitution, & s'en ſervant

pour la détruire. Dictateurs - Législateurs, votre constitution ne sera aussi qu'un vain nom, une fastueuse promesse, une nouvelle trahison, si vous ne la débarrassez enfin de la révolution; si la révolution n'est extirpée jusques dans ses racines; c'est-à-dire, que la révolution se reproduira encore dans la constitution même; qu'elle sera encore tout notre régime, sans tout le soulagement & toute la réparation possible des maux existans; sans la restauration pleine & entière de tout ce qui est nécessaire à l'organisation sociale; sans une solide pacification des partis, fondée, non sur de complaisantes ou d'astucieuses promesses, mais sur une réunion sage & habile de leurs intérêts, & sur le sentiment, bien imprimé dans chacun, d'un meilleur état pour eux par leur paix, que par leur guerre. Je répète encore ce résultat du chapitre précédent, parce que, soit qu'on parle de révolution à fermer, ou de constitution à affermir, il faut dire les mêmes choses.

Je considère ensuite que, puisqu'une constitution ne va pas d'elle-même, elle dépend des hommes à qui on la confie : c'est le char qu'on lance dans la carrière : prenez soin sans doute de sa construction; à cela tient le succès

de toute sa course ; mais donnez aussi un soin égal au choix des guides qui doivent le conduire. J'ai toujours entendu tout imputer à nos constitutions ; on les a toujours rendu responsables de tous les maux ; c'est surtout par ce qui ne venoit pas d'elles, qu'on les a le plus avilies. La vérité est pourtant, qu'avec des conducteurs entendus & fidèles, elles pouvoient très-bien aller, du moins à leur propre salut, qui étoit leur réforme.

Les constitutions, en elles-mêmes, ne sont que des créations de la pensée, qui n'agissent que sur la pensée, lorsqu'on les discute.

Dès qu'elles sont en mouvement, elles ne sont plus que l'action de ceux qui les régissent ; elles en reçoivent les vices, les vertus, la folie ou la sagesse. Elles dépendent de leurs chefs, sans pouvoir réagir sur eux. Elles peuvent être violées, dénaturées par eux, sans avoir en elles de qui redresser l'esprit faux qui désordonne leur systême, la volonté ennemie qui le bouleverse.

Tout dépend, dans le jeu de cette machine, de la facilité du terrain, plus encore que de la perfection des ressorts, de l'adresse & de la prudence du moteur, plus encore que de la facilité des mouvemens.

La formation d'une conſtitution n'eſt point le plus difficile ouvrage du légiſlateur homme d'état; c'eſt ſon établiſſement.

Combien de choſes à obſerver dans la conſolidation d'un nouvel établiſſement public ! Pas un obſtacle ne doit être laiſſé dans l'eſpace qu'il doit remplir; pas une ouverture n'y doit reſter à l'invaſion d'un eſprit contraire; de foibles ennemis, des amis trop impétueux, lui ſont également redoutables; le moindre déſordre en trouble l'action; le moindre choc en interrompt la marche, la moindre interruption l'expoſe à tous les haſards. Son ſuccès eſt dans le contentement général & dans l'adoption qu'en fait de plus en plus l'opinion publique; et on lui demande plus qu'à un autre, parce qu'on a voulu par lui plus qu'on n'avoit; la moindre choſe le décrie, parce qu'il ne peut encore avoir ce poids des choſes anciennes, qui écarte ou ſurmonte les cenſures.

Nulle conſtitution, bonne ou mauvaiſe, ancienne ou nouvelle, n'a, ni ne peut avoir, ſa meilleure garantie en elle-même; cette garantie n'eſt, & ne peut être, que dans un eſprit public qui l'environne de par-tout, lequel eſt comme l'atmoſphère moral de ce corps politique. Et qu'eſt-ce qu'un eſprit public ? Un

Un attachement vif & conftant à tout le régime du pays, qui en fuppofe, ou une connoiffance réfléchie, ou l'habitude bien contractée ; une affociation continuelle des intérêts particuliers à l'intérêt général, & une fubordination des paffions individuelles à la raifon publique ; un confentement à des maux inévitables en faveur des biens qu'on a ou qu'on efpère ; un defir éclairé que tout s'améliore, mais une volonté non moins raifonnée que tout fe conferve. Il eft auffi éloigné de cet efprit ardent qui s'enivre de tout ce qu'il y a de vague & d'indéfini dans l'idée de la liberté publique, lequel commence les révolutions, que de cet efprit de découragement, qui ne tend plus qu'au repos public, lequel feul permet de finir les révolutions. Or, le véritable efprit public, qui feul fait la force, la fûreté, la vie des conftitutions, vient d'elles, & ne les précède pas. Dans l'établiffement des conftitutions, il faut donc favoir s'en paffer jufqu'à un certain point, & pourvoir aux moyens de le développer plutôt.

Tout ce que je viens de dire eft encore plus vrai d'une rénovation totale du régime public, dans un vieux peuple ; car les inftitutions nouvelles y manquent du fecours fi

puiſſant des anciennes habitudes, & les retrouvent au contraire, à chaque inſtant, comme des obſtacles à ſurmonter.

Plus vrai encore, après un long eſpace de troubles, de diſcordes, de dévaſtations & de déſaſtres, qui, lors même qu'ils ſont calmés & arrêtés, ont encore laiſſé un funeſte levain dans toutes les ames, & les rendent plus inquiètes, plus agitées, moins propres à rentrer dans la morale publique, & à s'abandonner à l'impulſion douce & ferme d'un régime réguláriſé.

Plus vrai, enfin, du ſyſtême repréſentatif pris dans toute ſon étendue, qui ſera le grand caractère, le trait diſtinctif de la conſtitution qui va nous être donnée.

Attaquons ici, pour l'avantage de la vérité, & au redreſſement de la raiſon, cette funeſte alliance d'idées, qui ſe forme dans tous les eſprits irréfléchis par une ſorte de penchant difficile à retenir, entre la choſe telle qu'elle eſt réellemeut, & la choſe telle qu'elle nous eſt montrée, entre ſes principes, qui ſeuls la conſtituent, & ſes abus, qui la dénaturent. Nous n'avons encore vu le ſyſtême repréſentatif tout entier, ni dans aucune conſtitution, ni même dans aucun livre; c'eſt néan-

moins nous qui en avons le plus avancé la théorie, comme nous en avons le plus faussé la pratique. Les principes fondamentaux en avoient été saisis par les comités de l'assemblée constituante; mais ils n'osèrent, ou ne purent, lui donner les institutions qui lui sont propres. Et du reste, l'esprit jacobin, qui en craignit & en repoussa, dès l'origine, le développement, qui, ensuite, pour mieux l'étouffer, en fit la conquête, ne nous a pas encore permis de le connoître, ni de l'apprécier. Nous en sommes aujourd'hui à la troisième constitution réprésentative. Mais, par la manière dont on fait nos constitutions, & encore plus par celle dont on les a exécutées, depuis dix ans, nous n'avons pas encore eu un seul jour d'existence vraiment constitutionnelle.

Disons-le, au risque d'étonner le grand nombre, de n'être compris que du petit nombre : le systême représentatif est la plus grande & la meilleure des créations de l'esprit humain; cette découverte sera au monde moral, ce que celle de l'attraction des corps fut au monde physique.

Ce systême, ne prenant pas son levier dans le ciel, pour gouverner la terre, comme toutes les autres espèces de gouvernemens; refusan

le ſecours & l'appui des préjugés établis parmi les peuples, & des paſſions factices, nées de ces préjugés; prenant l'homme tel qu'il eſt par la nature, l'emploie, tel que la nature le lui fournit; il ne voit en lui qu'un être ſenſible, toujours expoſé au malheur, mais avide de bonheur; qu'un être raiſonnable, capable de reconnoître ce qui lui eſt bon et mauvais, qu'il faut conduire, qu'on peut conduire à ce but, malgré ſes paſſions & par ſes paſſions mêmes. Il ne voit, dans la ſociété, qu'une aſſociation de beſoins, de vœux, d'efforts, de penſées, pour aſſurer & augmenter l'emploi des moyens de chacun par la réunion des moyens de tous; c'eſt-à-dire, une aſſociation de choſes qui s'appellent & ſe repouſſent en même temps; qui demandent d'être bien combinées, bien coordonnées entr'elles, pour en faire une machine ſolide, dont toutes les forces s'appuient les unes ſur les autres, une machine dont le jeu régulier ait ſon principe dans la proportion de ſes reſſorts.

S'emparant enſuite de tous les principes connus, de toutes les formes adoptées dans l'organiſation des corps politiques, il épure les uns, rectifie les autres, avant de les ad-

mettre ; il les déplace, pour les mieux poſer, les déforme, pour les mieux combiner ; & enfin en compoſe un enſemble de principes, d'inſtitutions, de cauſes & d'effets, vaſte & hardi dans la conception, mais ſimple & facile dans la marche.

Il poſe tout l'édifice ſocial ſur le principe de la ſouveraineté du peuple, qui fut un fanatiſme dans les démocraties anciennes, qui eſt devenu un dogme raiſonné pour tous les gouvernemens renouvelés, également fécond pour le bien & pour le mal, auquel se rattachent toutes les idées ſaines de l'ordre ſocial, & duquel en ſortent tous les bouleverſemens. Mais il ne le prend que pour ce qu'il eſt réellement, pour une vérité qui préſide à tout, ſans ſe montrer jamais en action, pour un droit éternel, auquel tout exercice eſt refuſé, pour l'utilité même de ſa deſtination. Il en fait comme du principe moteur de la nature, qui agit par-tout, & qu'on ne voit nulle part. Le peuple eſt proclamé comme la puiſſance qui ſubordonne tout ; mais cette puiſſance n'exiſte que dans des parties dépendantes du tout. La loi eſt cenſée ſon ouvrage, & n'eſt qu'une volonté émiſe, ſans ſon contrôle. Tout le gouvernement eſt à lui, & il

eſt exclu de tous ſes actes. Tout le cours ſocial va pour lui, & il n'y entre que par la diſtribution des devoirs qui lui ſont impoſés. Il a une volonté, ſans avoir un corps; un empire, ſans une place; une garantie, ſans une force. C'eſt un ſouverain, qui ne commande jamais, & qui néanmoins n'obéit qu'à lui-même. C'eſt par ces contradictions apparentes, que ce ſyſtême a ſu faire l'emploi le plus parfait de cette vérité fondamentale.

Il fait donc ainſi de la maſſe du peuple, qu'il ne conſidère que par la penſée, la ſource & le but de tout. Enſuite, il ne la voit plus que dans une multitude de fractions, dont il ſe ſert comme des organes réels de ce corps ſans exiſtence. C'eſt par elles qu'il enregiſtre la loi générale, la loi ſuprême, celle à qui toutes les autorités doivent reſpect & ſoumiſſion; celle de qui toutes les autres lois doivent émaner, à laquelle elles doivent ſe rapporter, la conſtitution.

C'eſt elles, enſuite, que la conſtitution crée mandataires chacune de toutes les autres, pour élire une portion de repréſentans, qui reçoivent ainſi, par une nomination partielle, une miſſion générale.

Voilà comme il conſacre, en le réglant,

le droit du peuple d'inſtituer, de réformer ſon régime, de créer & organiſer ſon gouvernement. Il ne lui accorde jamais que ce qu'il peut bien faire ; il lui ote tout ce dont il pourroit abuſer. Il lui fait déléguer juſqu'à ſa propre volonté, parce qu'il ne pourroit, de lui-même, ni la former, ni l'énoncer. Ses repréſentans doivent toujours la chercher dans le bien général, & par leur raiſon, indépendamment des vœux qu'il énonce de toutes parts, parce que le bien général eſt toujours cenſé ſa volonté réfléchie, ſa volonté perſévérante ; & c'eſt pour cela, qu'en voulant pour lui, ſans s'aſſujétir à ſa penſée, ſes repréſentans ont néanmoins toute ſon inviolabilité, même contre lui.

Mais il falloit au peuple une garantie contre les dépoſitaires de ſa puiſſance. Le ſyſtême repréſentatif la place dans la diſtinction des pouvoirs. Celui qui émet la loi, ne peut ni l'exécuter, ni l'appliquer. Celui qui l'applique, n'en eſt que le ſtrict interprête. Celui qui l'exécute ne doit en être que le fidèle obſervateur.

Par là, chaque pouvoir, ayant le droit de ſe défendre, fait obſtacle à l'uſurpation du pouvoir général, & le conſerve mieux au peuple,

que le peuple ne le pourroit faire lui-même.

Cependant, tous les pouvoirs, loin de faire jouir le peuple de cet ordre régulier qu'il a voulu, le lui enleveroient par leurs discordes, s'ils étoient absolument indépendans. Ils ne le sont que dans leur mission propre ; & leur mission les soumet à un concours avec les autres ; en sorte que tous ces pouvoirs, séparés par leurs attributions, sont enchaînés entr'eux par des rapports nécessaires. Celui qui fait la loi a besoin de l'adhésion de celui qui l'exécute ; celui qui l'exécute en doit compte à celui qui l'a faite, mais ne peut être frappé que par celui qui l'applique.

Cet équilibre nécessaire peut être troublé par des chocs désorganisateurs. Le système représentatif, développé dans un autre élément qu'on va lui donner parmi nous, les prévient ou les arrête par l'interposition d'un autre pouvoir, chargé de terminer cette lutte. Et comme il y a alors, ou un vice à réformer dans l'organisation constitutionnelle, ou un déplacement à opérer dans les fonctionnaires, ce pouvoir y pourvoit avec une puissance, qu'il n'a que pour ce moment & pour cet acte.

Ce régime ne tend jamais à l'ordre public,

ſans veiller à la liberté particulière ; & il ne protége jamais la liberté aux dépens de l'ordre ; ce ſont deux idées, deux choſes, qu'il ne ſait pas ſéparer. D'où il ſuit que par-tout la penſée ſe montre, ſans rien craindre ; que par-tout l'action dangereuſe trouve la repreſſion de la loi.

Poſé ſur des principes qu'on ne peut conteſter, allant à un but dont il ne peut s'écarter, il a des inſtitutions qui le conſtituent eſſentiellement ; mais il admet des variétés, des modifications dans le jeu de ſes inſtitutions. Par-tout il eſt le même par ſes baſes, il eſt différent dans les modes de ſon exercice.

Mais, dans ſon complément, il embraſſe tout ce qui diſtingue utilement chaque autre forme de gouvernement.

Il enlève à la démocratie la participation active du peuple à la choſe publique ; mais alors il diviſe les maſſes, avant de les employer ; il les renferme dans ce qui leur eſt propre ; & toute leur action eſt réguIariſée par la loi, ſurveillée, ſans contrainte, par l'autorité publique ; les infractions à la liberté de ces corps n'y ſont pas moins réprimées que celles à l'ordre. Le peuple eſt appelé, pour

ratifier, & non pour décréter ; pour élire, & non pour délibérer.

Tout ce qu'il ôte aux paſſions du peuple, il le rend à ſa raiſon. Il ne peut, ni faire, ni annuller les lois, ni attaquer les actes du gouvernement, ni leur déſobéir. Mais chaque citoyen peut les diſcuter devant le peuple entier ; s'en plaindre, ou les dénoncer aux autorités à qui en appartient la réviſion.

Embraſſant tous ſes ſujets avec un égal dévouement, n'appartenant de préférence à aucune claſſe de citoyens, à aucnne eſpèce d'hommes, ce ſyſtême de gouvernement ne connoît parmi eux, aucune ſorte de ſupériorité ; il repouſſe ces préjugés, il combat ces habitudes, il ne ſouffre aucune de ces inſtitutions, qui élèvent les uns au mépris des autres, qui les diſtiguent entr'eux par d'autres caractères que les faveurs de la nature & les produits heureux d'un meilleur emploi de ſes facultés. Il ne s'oppoſe pas à ce que les ſouvenirs de la naiſſance agiſſent dans l'opinion reconnoiſſante, à ce que la richeſſe attire vers elle, par l'intérêt ; à ce que le rang où l'on n'eſt plus rappelle encore à un reſpect qu'on ne doit plus ; mais il arrête cette influence où elle commenceroit une dégrada-

tion ou des superstitions parmi les hommes; il détruit inexorablement ce genre d'aristocratie, mais pour enrichir & embellir le corps politique de tous les glorieux avantages de la véritable aristocratie, celle du mérite, pour lui restituer tous ses droits primitifs. Voulant que ses sujets soient toujours bien gouvernés, que tout s'épure, s'élève, se perfectionne sans cesse dans l'administration publique, il sépare, il détache de toutes les masses tous les individus qui se distinguent par les talens, les vertus, les services; il les adopte, non seulement par une prédilection légitime, mais par une grande pensée pour la patrie; il leur fait acquérir tous leurs titres, il les constate, il les gradue; ensuite il les présente au peuple, comme les seuls dignes de sa confiance, & il ordonne à ses premiers fonctionnaires de ne prendre qu'en eux leurs collaborateurs.

La monarchie même, il lui enlève cette unité de volonté, cette suprématie qui concentre tout le mouvement d'un vaste empire, & même, quand cela convient, cette majesté du commandement, qui la distinguent : non qu'il mette tout un empire sous un seul homme, que d'un magistrat, il fasse un maître, & d'un dépositaire, un propriétaire. Si des circonstances

impérieuses, de puissantes considérations le forçoient d'admettre un chef héréditaire, l'hérédité même ne seroit qu'une élection faite à l'avance, qu'un droit éventuel, lequel supposeroit toujours comme condition nécessaire de son exercice, le consentement présumé du peuple. Et si le chef suprême osoit un moment se croire indépendant du corps politique, s'il affectoit d'être au-dessus de tous, par lui-même; il encoureroit, par cela seul, sa déchéance, & armeroit contre lui tout le système constitutionnel. Mais, quand il convient, & où il convient, il délègue temporairement des pouvoirs à un seul; il peut & il fait aussi, sans inconvénient, les déposer dans plusieurs mains, parce qu'il sait les organiser, de manière à n'agir que comme une seule.

Soumettant les actes du gouvernement aux lois, les lois à la constitution, la constitution au plus grand intérêt du peuple; faisant sortir tout le gouvernement du peuple, mais en l'excluant de tout son exercice; lui laissant la nomination de tous les pouvoirs qui représentent sa volonté; faisant conférer, en son nom, ceux qui exercent son action; le bornant souvent à une simple présentation devant ses propres dé-

légués; n'accordant au citoyen, dans les emplois publics, que ce qu'il a mérité, mais lui donnant les moyens de tout mériter; il fait que l'homme a toutes les jouissances, acquiert toutes les qualités que donne l'existence bien organisée d'une chose publique bien administrée; & qu'en même temps, il reste tout entier aux intérêts, aux devoirs, aux vertus privées; qu'il peut les développer & les porter au plus haut degré.

Car il a la plus grande latitude de liberté, puisqu'il ne dépend que de la loi, d'une loi toujours dictée par l'intérêt de tous; ainsi, dans les points même où elle le restreint, elle fait son bien : c'est la liberté du sage, qui enchaîne ses passions, sous sa raison.

Sa liberté ne se sépare pas de sa sûreté; car, s'il obéit pour l'intérêt général, il en jouit sous la protection de l'autorité publique, qui le paie de ce qu'elle exige de lui pour les autres, par ce qu'elle obtient des autres, en sa faveur.

Le genre de sa liberté le rend égal à tous, & tous à lui; car nul ne peut abuser de ses avantages, nul être privé de l'emploi de toutes ses facultés.

Sa liberté lui confère encore tous les droits

de la propriété ; car la loi la lui garantit contre toute atteinte particnlière, & contre toute entreprise du gouvernement ; elle est favorisée, même dans les règles qu'elle reçoit; car ces règles, prises uniquement dans la combinaison de tous les intérêts, les forcent à concourir, malgré eux, à leur plus grand développement.

Ce régime, ayant dans ses principes une évidence qui subjugue tous les hommes ; dans ses combinaisons une sûreté qui le sauve des grands écarts, dans sa marche une souplesse qui lui permet de revenir de ses erreurs, se défend, se soutient par lui-même ; il exclut donc moins qu'un autre ces agitations publiques, qui fécondent tout, quand elles ne désordonnent rien, parce qu'il est trop puissant par sa contexture, pour être exposé à des troubles menaçans. Il n'a donc pas besoin de fonder sa stabilité sur ces superstitions qui défendent d'examiner, sur une garde farouche de lui-même, sur une crainte continuelle de ses changemens, sur une tension forcée de ses ressorts. Son organisation seule seroit compromise dans les mutations. Ayant souvent besoin d'y toucher, il le permet toujours, & il le veut souvent. Mais ce n'est point par secousses qu'il

opère ſon amélioration; il peut l'attendre, la préparer, l'accélérer, la retarder; il renferme, de ſa nature, un mode d'opérer ſur lui-même, qui a de la meſure, de la méthode, de l'activité, de la ſageſſe.

Né des lumières, il eſt ami des lumières. Il n'a pas l'orgueil de les protéger, il en fait ſon appui, ſon beſoin de tous les momens, ſon moyen le plus puiſſant. Ne tenant qu'au vrai, n'allant qu'au bien, il n'a rien à craindre des diſcuſſions publiques; & il n'attend que leur maturité, pour en faire ſa propre richeſſe.

Opérant, dans ſes principaux actes, par des corps, il a à ſe garder de l'eſprit de corps, comme du poiſon le plus corrupteur, à en défendre le peuple, comme du joug le plus peſant. Il lui oppoſe ſans ceſſe, comme un contre-poids heureux, l'opinion publique, dont il ménage avec soin l'heureux aſcendant dans les déterminations de la loi; il le neutraliſe, par une oppoſition dans les corps mêmes, qu'il protège de tout ſon reſpect pour la libre émiſſion de toutes les penſées; il l'interrompt & l'affoiblit par la mutation des hommes dans les places; il avertit ſans-ceſſe le magiſtrat, qu'il doit, avant tout, être ci-

toyen, en lui montrant un terme où il ne ſera plus que citoyen.

Opérant par des corps ſouvent nombreux, il a à craindre les tumultes, les chocs d'eſprit, les luttes des paſſions, qui leur ſont propres. Mais ſachant tout employer, tout aſſouplir, tout organiſer, il peut créer des règles, des formes, des méthodes, des ſyſtêmes de diſcuſſion, pour en tirer tout le bien, en éviter tout le mal; & c'eſt peut-être là ce qui l'accomplira le mieux.

Toujours ouvert à la-fois aux recherches de la méditation et aux produits de l'expérience; toujours recueillant tout, pour l'appliquer à ſon œuvre, lui ſeul peut parvenir à une ſorte de perfection dans toutes les parties de l'économie ſociale.

Ayant les principes les plus ſains de la ſociété, les meilleures inſtitutions, & par-là plus de fierté & de grandeur dans ſa marche, il appelle naturellement la confiance des autres gouvernemens. Sachant le mieux où eſt l'intérêt de ſon peuple, il ſait mieux où eſt l'intérêt de tous. Il les voit avec bienveillance, ſe plaît à leur communiquer ſes bienfaits & à recevoir les leurs; & joignant le ſentiment de

de sa force au desir de l'amélioration des peuples avec qui il est en rapport, il n'exclut pas dans le sien un orgueil national; mais il l'ennoblit & l'épure, en le fondant sur plus de droits à l'estime, plus de moyens de répandre des services & de donner de beaux exemples. Eprouvant & montrant la supériorité d'un gouvernement né du développement de la raison, il pressent l'adoption qui doit s'en faire par-tout; & il a au dehors une sorte de zèle philantropique, mais sans se dégrader par un fanatisme propagateur. Admettant d'ailleurs plusieurs formes, pouvant s'amalgamer à tout, excepté à ce qui est essentiellement mauvais, il n'attaque rien, ne précipite rien, & laisse tout à faire au temps & à la raison.

Ce n'est pas peut-être ma faute seule, si tout le monde n'entend pas la théorie que je viens d'expliquer, & sur-tout si on est si loin d'en attendre les grands & beaux effets que je lui attribue, par une sorte d'enthousiasme prophétique : ce systême est une savante et profonde combinaison, dont l'intelligence est réservée à ceux là seuls qui ont pris la peine de le méditer. Nos constitutions & leurs désastres n'étoient pas propres à nous

en donner le goût, ni à en favoriser l'étude.

Je dois ajouter qu'un pareil genre de gouvernement ne peut bien commencer qu'avec toutes les parties qui le composent; que moins qu'un autre, il peut s'établir en présence des factions, & au milieu des fermens révolutionnaires; il a besoin d'un cours de choses qui le favorise, & sur tout d'une première impulsion, juste & habile; c'est un grand & bel édifice, qui ne peut se poser que par une opération pleine de majesté, & dans tout le calme d'un empire.

Ce dont je suis le plus convaincu, mais ce qu'on croira le moins, c'est qu'aucun ne repousse plus les factions subversives & tyranniques. Mais par cela même, il leur prête sa consistance & sa force, lorsqu'elles s'en sont emparées. C'est ce qui explique la longue possession que le corps conventionnel a eu de la France, laquelle, vu l'atrocité et l'absurdité de son régime, ne pouvoit tenir si long-temps, sans une cause particulière.

J'espère qu'on me pardonnera cette disgression sur un objet que tout nous invite aujourd'hui à méditer, puisque nous allons enfin en prendre possession; elle me fait elle-même

rentrer dans la chaîne de mes pensées, par deux conséquences qu'elle me fournit :

La première, que l'espèce de la constitution qui va nous être donnée, pour être mise en activité avec succès, demande, dans toutes ses parties, un choix d'hommes qui lui soient propres; qu'il faut, par ce choix même, empêcher les partis divers d'y entrer; ou plutôt que, ne pouvant encore les détruire, il faut les y mélanger tellement, qu'aucun n'y puisse prédominer; que ce choix doit faire partie de l'établissement nouveau; qu'il ne peut en être séparé. Tel est le principe que je pose avec assurance, & que j'invoque avec tout le zèle de la chose qu'il s'agit de conserver.

La seconde, que cette nomination, à l'avance, des fonctions constitutionnaires, fait partie de la mission de donner une constitution; qu'elle sera, de la part de nos législateurs-dictateurs, non une usurpation, mais le complément de l'emploi qui leur est déféré. Et telle est l'application de mon principe.

La raison nous donne cet avis salutaire.

Et notre expérience le confirme.

Par où a péri notre première constitution ? Par son insuffisance? Non, le remède étoit à côté

du mal; car l'aſſemblée conſtituante étoit bien au-deſſus de ſon ouvrage; & ſi elle étoit reſtée là, pour l'établir, elle l'eût dignement réformée, dès que les circonſtances le lui auroient permis. Mais je ne ſais quel mauvais génie, qui prévalut alors dans elle & dans toute la France, l'arracha à ſon courage, à ſa ſageſſe, à ſon dévouement; & la ſubjuguant par un dépit honteux & par un déſintéreſſement chevaleresque, la rendit dupe en effet des deux factions, qu'elle avoit le devoir de ſoumettre avant tout. Et de-là, toute cette longue & terrible aberration dans nos deſtinées, qui remplit le reſte de notre hiſtoire révolutionnaire. Des fautes graves, & de plus d'un genre, ſont échappées à cette aſſemblée, du reſte ſi recommandable; celle-là de moins, on ne ſait ce qui ſe ſeroit paſſé dans la révolution, comment elle ſe ſeroit terminée. Mais du moins elle reſtoit entre les ſeules mains qui pouvoient la conduire.

Par où a péri la conſtitution dernière?

Par une cauſe contraire. Autant l'aſſemblée conſtituante étoit faite pour affermir une conſtitution, autant la convention l'étoit peu. Des conſidérations majeures vouloient

pourtant qu'elle fe plaçât elle-même dans fon ouvrage, mais d'une autre manière ; elle devoit fe réduire de moitié, non par la voie du fort, mais par une réelle épuration ; & enfuite compléter les corps légiflatifs par l'adoption des membres qui reftoient des premières affemblées, fondre ainfi les deux partis de la révolution ; les enlever, par cette union, aux perfides appas que les deux factions ennemies leur offroient dans les élections, où elles feules devoient être puiffantes ; les armer contre ces factions par un intérêt, un devoir, une pofition commune. Cette combinaifon, la meilleure dans les circonftances, eut amené autant de bien, que celle qui a été fuivie a produit de mal.

Lequel de ces deux exemples va-t-on fuivre aujourd'hui ?

Reprendra-t-on le corps légiflatif, qui n'eft encore qu'ajourné ?

C'eft encore la convention, & pis que la convention. Confidérez d'ailleurs par quelles élections, & sous quels aufpices, il a été formé ! Un grand nombre de membres, fans doute, offre les meilleurs choix qu'on pourroit faire ; mais ceux-là, par leurs titres particu-

liers, appartiennent, de droit, à toute bonne composition des pouvoirs publics.

Appellera-t-on un nouveau corps législatif ? Il est évident que cela est nécessaire. Mais le laissera-t-on à l'arbitrage du peuple ? Voilà le champ r'ouvert aux deux factions destructives, & qui vont encore une fois se disputer la représentation nationale. Le peuple est-il capable aujourd'hui de garder entr'elles son indépendance, de choisir les hommes, & uniquement les hommes qui conviennent à la chose ? Pour empêcher le peuple de s'égarer, l'environnera-t-on de menaces, de suggestions, de précautions insultantes, de toutes les manœuvres de la corruption ? Le coupera-t-on par tout en deux portions, pour en avoir une à manier à son gré ? C'est répéter ce qui a été fait; c'est détacher absolument le peuple du gouvernement représentatif; c'est déshonorer, par le plus grand attentat, cette constitution où on veut qu'il porte toutes ses espérances; c'est le tromper encore par l'outrage le plus audacieux, & qu'un peuple, réellement régénéré, ne souffriroit pas deux fois.

Il faut donc une mesure particulière. Pour la bien saisir, examinons d'abord l'espèce de

formation des corps conſtitués, qui eſt néceſſaire.

Je demande des hommes capables d'entendre la conſtitution, faits pour s'y attacher de tous leurs vœux, & qui trouvent en elle leur ſûreté, leur ambition, leur honneur.

Je demande des hommes qui relèvent enfin la dignité du corps repréſentatif, par leur conſidération perſonnelle, leur importance dans la propriété & le commerce, leurs diſtinctions en talens, en connoiſſances, en réputations de tout genre.

Je demande des hommes de toutes les nuances, des nuances les plus multipliées; car, s'il n'y avoit que deux partis, rien ne les contiendroit, & ils voudroient encore ſe dévorer l'un l'autre.

Je les demande de toutes les nuances, afin qu'aucun n'étant aſſez fort pour rien entreprendre dans ſon ſens particulier, ils ſoient tous conduits à y renoncer, pour ne ſuivre que celui de la choſe; à renoncer à eux-mêmes, pour ne ſe donner qu'à la choſe.

De toutes les nuances, pour que, fondus inſenſiblement enſemble par un intérêt commun, leurs aſpérités réciproques ſoient une

peine, une gêne pour eux, une contradiction importune avec leur position; que leurs cœurs mêmes prennent leur part dans cette pacification politique; & que leur conciliation prépare la conciliation générale.

Je les demande de toutes les nuances; & je n'en exepte, ni ces hommes appelés royalistes d'opinion, s'ils ne furent jamais ni rebelles, ni factieux, ni intrigans; s'ils ont de la probité, des talens, des lumières; & il y en a bon nombre; ni ces sectateurs des opinions exagérées, qui eurent dans leurs erreurs de la bonne foi, & montrèrent, dans leur conduite, de la justice, de l'humanité, & une véritable capacité à quelque partie du service public. Il est nécessaire que chaque parti se croye représenté dans ce pacte civique, & qu'il puisse compter, non sur des champions, mais sur des protecteurs.

Ceci conduiroit à ne pas laisser, cette fois, l'élection entièrement libre, mais à la limiter, par l'application d'un nouveau principe admis dans la constitution que nous allons recevoir. Alors, ne prenant pas les choix en avant dans de nouvelles nominations, on les prendroit en arrière dans toutes les masses d'élec-

tions antérieures. Ce feroit notre entrée dans le beau fyftême de la gradualité des fonctions.

Mais, je l'avoue, je répugne à étendre cette préférence, toute légale, jufte & fage qu'elle foit, jufqu'à une exclufion abfolue d'un grand nombre de citoyens, qui ont bien mérité auffi de la patrie dans les emplois du gouvernement général, dans les adminiftrations, dans les tribunaux, dans les armées, dans les négociations, par les fciences & les lettres. Ces claffes de fonctionnaires font auffi appelées dans ce concours par les principes de la gradualité ; & d'ailleurs, il s'en faut bien qu'il y ait eu affez de liberté, d'impartialité, de difcernement, d'efprit public dans la nomination des corps légiflatifs, pour que celle qui eft à faire puiffe fenfément & utilement être reftreinte dans eux. Epuifez d'abord tout ce que ces liftes nombreufes vous offrent d'hommes dignes de la chofe à accomplir ; mais réfervons encore une adoption à faire fur d'autres liftes.

Je l'avoue encore, je ne crois pas que nos affemblées électives puiffent être aujourd'hui affez féparées des antipaties révolutionnaires, des préventions liées à des fouvenirs, des

petites vues & des paſſions éternelles de la jalouſie contre les hommes qui occupèrent des places, de l'envie contre ceux qui s'élèvent par le mérite, pour faire ces choix réfléchis & combinés, que la circonſtance exige, & dont tout dépend. Et même, en fuſſent elles capables, ſeront elles aſſez calmes, aſſez fortes ſur elles-mêmes par l'aſcendant de la raiſon ſur ces bonnes intentions encore trop faciles à égarer, pour opérer avec juſteſſe & ſûreté dans le plan de cette élection unique ? Un département aura ſaiſi la penſée entière qui devoit le guider, & ne s'en ſera pas écarté. Un autre l'aura auſſi rencontré, mais n'aura pu y reſter fidèle. Un autre ne l'aura pris qu'à moitié. Un autre voudra mieux faire, & même en faiſant bien pour ſa partie, aura mal fait pour l'enſemble. D'autres pourront ne rien vouloir du ſyſtême qu'on leur propoſera, & retomberont ſous l'empire des factions. Tous ſeront expoſés à ces diſcordes, dont les germes ſont par-tout, & qu'il faut étouffer dans ce calme de l'abattement général, dont nous pouvons au moins tirer ce ſevice. Tels ſont les inconvéniens inévitables; & le moindre peut nuire beaucoup.

Reſte donc à former cette compoſition par la dictature elle-même. Et je dis d'abord que cela eſt de ſa miſſion ; car, adoptée pour fonder & affermir une conſtitution, tout ce qui eſt néceſſaire à ce but, elle le peut, elle le doit.

Cependant, j'apperçois ici un terrible danger : quelle foule d'intrigues autour d'un pouvoir, qui doit reſter ſi pur & ſi grand dans tous ſes actes, ſous peine de les voir bientôt déshérités de la confiance publique ! Quelle foule de mécontentemens autour d'un pouvoir, qui, ſoutenu aujourd'hui par le ſentiment encore vif & profond des maux & des dangers auxquels il nous a arrachés, ſera bientôt en but à l'activité des paſſions, des intérêts trompés dans leur eſpoir, à la cenſure des eſprits inquiets & jaloux, aux attaques des factions qui n'attendent que des reſſources dans les murmures publics, & des alliés dans toutes les claſſes, pour revenir à des machinations, à des ſoulèvemens !

Et s'il arrivoit que la dictature, corrompue ſubitement par cette prérogative, qui naturellement va remuer toutes les tentations d'une grandeur perſonnelle, parce qu'elle lui ſou-

met & lui dévoue toutes les ambitions subalternes, ne s'en servit que pour se donner des créatures, & les enchaîner à ses vues, pour s'emparer aussi de la constitution & l'établir, non pas dans le peuple, mais sur le peuple; & que, bientôt effrayée du succès même de son entreprise, se sentant en état de guerre avec une nation trahie par ce jeu prévaricateur de sa confiance, elle s'arma de son attentat même contre l'indignation publique, & ne songea plus qu'à maintenir, par la terreur, une nouvelle domination, plus longue, du moins, en ce qu'elle seroit dans des mains plus fortes & plus habiles! Je ne crois point à ce danger; mais sa seule possibilité doit nous tenir dans une juste inquiétude.

Dans le choix cependant, je serois avant tout, & au hasard de tout, pour une élection combinée, pour une élection faite par la main conservatrice du fondateur.

Il faut que ma conviction ici soit bien profonde, puisque trouvant des considérations majeures contre ma proposition, j'y persiste; puisque je me laisse entraîner à doter un pouvoir extraordinaire d'une attribution supérieure à toutes les autres; puisque c'est en présence

de ce que je respecte le plus, les assemblées du peuple, que je propose de les dépouiller de leur droit essentiel !

Mais la confiance accompagne toujours un respect sincère ; elle m'inspire une autre vue, propre à tout concilier, à tout prévenir, à tout assurer.

Lorsqu'un gouvernement, & même une dictature, moins soumise qu'un autre à l'empire des formes, parce que, née de la nécessité, elle s'appuie aussi sur la confiance ; lorsqu'une autorité quelconque veut faire, devant un peuple, & pour lui, une chose extraordinaire, inatendue, qui sort des principes connus, & peut alarmer sur ses effets ; ce n'est pas par un déploiement de puissance, par une volonté de tout soumettre, par un ton impérieux, qu'elle doit agir ; elle ne doit pas non plus, elle doit encore moins recourir à ces surprises, à ces ruses, à cette marche mystérieuse, où l'on cherche vainement à dissimuler son but par la fraude des moyens. Ce qui lui convient uniquement, c'est une noble confiance en soi, une respectueuse confiance dans le peuple, la pleine manifestation d'un grand & beau dessein, une

marche franche & loyale dans son exécution.

Voyez comme tout fut gâté par la violence & l'orgueil, dans les trop fameux décrets des 5 & 13 fructidor de l'an 3 ! Au fond, le corps gouvernant eut alors une sagesse courageuse ; mais les assemblées primaires eurent aussi une juste fierté. Tout étoit disposé, à cette époque, pour une heureuse alliance entre l'autorité & le peuple, pour la renaissance d'un esprit public, pour la préparation d'une marche véritablement constitutionnelle. Mais la convention voulut tout obtenir, sans avoir rien mérité, tout briser, où tout pouvoit se concilier ; & sa victoire, qui fut salutaire pour la révolution, fut la ruine de la constitution, par ce mutuel ressentiment d'un mutuel outrage entre la nation & ses mandataires.

Voyez encore comme tout fut également vil & malheureux dans la politique du directoire, aux élections de l'an 6 & de l'an 7 ! Il alloit sensément à sa conservation, lorsqu'il recouroit à l'influence des honnêtes gens contre la domination des jacobins, déjà très-alarmante pour lui. Mais pour les faire venir à son secours, il falloit au moins un peu adoucir le

joug ſur eux, les raſſurer, en leur demandant des luttes contre ſes ennemis, les aſſocier à ſa cauſe, & non pas n'en faire que de ſerviles inſtrumens. Cela ſut bientôt démêlé; & on laiſſa le directoire creuſer lui-même l'abîme où il devoit tomber, par l'eſpèce des députés qu'il vouloit.

Ce qui réuſſira à la dictature dans le parti qu'elle doit prendre ici, c'eſt d'employer ſon autorité morale, plutôt que ſon autorité politique; c'eſt de parler à la raiſon du peuple, ſans exiger ſon obéiſſance; c'eſt de ſe placer elle-même dans une ſituation où l'on voie plus les devoirs qu'elle s'impoſe, que les dangers qu'elle peut courir par cet acte, plus les grands effets qui en doivent réſulter, que les maux qu'on en pourroit craindre; c'eſt de le conſommer en le montrant; c'eſt de répondre à tout, de ſatisfaire à tout par ſa conſommation même; c'eſt de le mettre, par ſa propre beauté, ſous la protection de la reconnoiſſance publique.

En un mot, voici ma propoſition toute entière, formée de tous mes principes & mes ſentimens. Que la dictature prenne ſur elle l'élection, mais ſans l'ôter au peuple; qu'elle

la ſoumette à ſa ratification, mais qu'elle ſoit telle, que le peuple n'oſe y toucher, par la conviction qu'il ne pourroit auſſi bien faire, & par la crainte de ſe nuire à lui-même en y touchant.

Douter ici du ſuccès, ce ſeroit méconnoître toute la puiſſance des grandes idées, des beaux faits ſur un peuple aſſemblé, quand il eſt pris dans la première impulſion de ſon bon ſens & de ſes affections généreuſes; ce ſeroit ſurtout ne ſe plus ſouvenir du caractère propre des français; & il ſera bon ici de nous ramener à cette aimable partie de notre caractère.

Consuls de la République,

Je n'aurois pas rempli toute entière la tâche que je me ſuis impoſée, ſi, après avoir parlé du grand ouvrage remis dans vos mains, je ne parlois encore de ce qu'il exige de vous pour le dignement accomplir; ſi, après avoir tracé les droits d'une dictature dans nos circonſtances, je n'en préſentois les devoirs; ſi je ne diſois devant vous tout ce que je ſens & je penſe; ſi je ne cherchois ce que vous devez ſentir & penſer à la hauteur où vous êtes.

Nous allions dans un cours de choſes tellement en oppoſition avec le cours ſocial, qu'il ne paroiſſoit plus offrir de point d'arrêt, de moyens de retour, de voies de ſalut. Tandis que la foule, imputant tous ſes maux à la liberté, la répudioit comme la plus fatale ennemie de l'ordre public, étoit prête à ſe livrer à un maître,

quel qu'il fût, & ne lui demandoit que de la sauver de ces constitutions toujours révolutionnaires, & toujours révolutionnées, de ces assemblées législatives, qui, ne renfermant que des factions, ne jetoient au dehors que discordes & ravages, & sembloient en conspiration permanente contre la morale & le bon-sens : Ce qui restoit d'amis à la liberté publique, invoquoit, comme un dernier espoir, la prépondérance de quelques hommes, grands en vertus, en lumières, en gloire, en courage; c'étoit à eux qu'ils confioient, dans le secret de leurs pensées, la généreuse mission d'arracher la république à une tyrannie, formée de tout ce qu'il y avoit eu de mauvais dans la révolution, de rendre à la France sa révolution, usurpée sur elle-même. Ils avoient reconnu que le génie & la gloire ayant perdu leur empire naturel, au milieu de cette subversion de toutes les idées saines & libérales, il falloit que ces hommes osassent se donner le pouvoir de la restauration

publique; qu'ils recréassent ces sublimes entreprises de plusieurs grands personnages de l'antiquité; & qu'ils fissent une fois pour le bien, ce qui s'étoit fait tant de fois pour le mal.

J'ai vu mes vœux remplis par le 18 brumaire; & ma pensée satisfaite s'est portée avec ardeur dans la méditation de cet événement. Y trouvant un systême, un plan, un but, faits pour inspirer une grande confiance, je l'ai éprouvée, j'ai voulu la communiquer, par l'explication de tout ce que l'événement me paroissoit contenir & promettre. J'ai voulu interrompre le long silence des écrivains, & rappeler ces vérités premières, ces vérités salutaires, trop oubliées, à notre honte & à notre ruine. Jaloux même de l'honneur de cette dictature nationale, qui a réveillé toutes les facultés expansives de mon ame, j'ai cru qu'un écrivain resté indépendant au milieu des partis, qu'un homme resté sans tache au travers de la révolution, devoit se présenter devant

ce grand pouvoir, & le ſommer d'acquitter tous ſes engagemens.

Conſuls-Dictateurs, je vous ai dit tout ce qui eſt néceſſaire, pour fermer véritablement la révolution.

Conſuls-Légiſlateurs, je vous ai dit tout ce qui étoit néceſſaire à l'établiſſement de votre conſtitution.

J'ai évité avec ſoin toute idée ſpéculative, toute idée qui pût me reſter propre, qui ne fût pas une leçon de notre expérience, une première inſpiration de la raiſon commune, toute idée que je ne recueillois pas autour de moi, ou qui ne fût pas de nature à être adoptée univerſellement ; je n'ai été que l'organe des ſincères & fidèles amis de la vérité & de la patrie ; &, à ce titre ſeul, j'ai confiance en mes diſcours. Permettez une expreſſion franche d'une profonde conviction : vous ferez tout cela, & mieux que cela, ou vous n'aurez rien fait.

Après avoir poſé en principe que les œuvres d'une dictature doivent être ſans-

ceſſe diſcutées & appréciées ; qu'il eſt de ſon eſſence de s'éclairer ſans-ceſſe, de ſe reformer ſouvent, non par une opinion publique tumultueuſe, mais par celle qui s'établit ſous la direction des eſprits ſages & des hommes uniquement attachés au bien public ; ayant ſous les yeux, & obſervant les effets de pluſieurs actes de la vôtre, je pourrois déjà les comparer aux principes de ce pouvoir.

Et alors je dirois : La révolution du 18 brumaire n'a pas encore reçu ſes grands caractères : ce renouvellement de l'ordre politique dans toutes les parties de l'adminiſtration ; ce mouvement fort & ſage dans les affaires publiques ; ce replacement des hommes de mérite ; cette abolition de tout ce qui eſt atroce, ſtupide dans les lois, de tout ce qui conſerve le mal & nuit au bien ; tout cela n'eſt encore qu'annoncé, attendu ; & parce que cela n'eſt pas fait, ne ſe fait pas encore, la France ne reprend pas au dehors cette attitude impoſante, qui interromproit la

guerre par la manifestation d'une résistance toute nationale, ramèneroit la paix par la conviction d'une véritable sécurité dans les stipulations qui doivent reposer l'Europe dans un nouveau systême; la France ne se relève pas encore au-dedans d'elle-même par la joie de l'espérance, le seul bonheur qui lui soit encore permis, & qui faciliteroit tout à son gouvernement, en devenant la sanction anticipée de tout ce qu'il médite & prépare.

Mais je me suis souvenu que venant au milieu d'une confusion presque inextricable, ne trouvant pas autour de vous les hommes qui conviendroient à votre œuvre; ayant tout à embrasser pour bien agir, & obligés d'agir avant de pouvoir tout embrasser; ayant sur-tout à gouverner une circonstance où des exemples terribles avertissoient trop du danger de tout déchaîner d'un côté, en comprimant de l'autre; vous avez dû suspendre la destruction du mal même, pour ne pas perdre la sagesse dans le bien, sans laquelle le

bien n'eſt ſouvent qu'un autre mal. J'ai ſur-tout rapproché ces actes encore ſans couleur, de vos qualités fortes & décidées; & ce contraſte m'a appris ce que je devois penſer; j'ai réprimé, & je voudrois réprimer cette impatience, qui peut reſter dans nos vœux, mais ne doit pas paſſer dans nos jugemens; j'ai vu un acte qui vous avoit été enlevé par l'eſprit routinier de cette révolution, révoqué auſſitôt que connu, révoqué ſur la réclamation nationale; & nous n'avons déjà plus qu'à nous féliciter de cette erreur, qui n'aura été qu'une heureuſe épreuve ſur l'eſprit public, une leçon honorablement reçue par la dictature, & une ſorte d'engagement commun de ne plus voir la ſûreté des bons dans des proſcriptions ſur les méchans, de nous refuſer la vengeance, quand la juſtice ne l'avoue pas, quand les formes de la loi n'en ſont pas la règle & le frein.

Mais ſi j'ai à vous excuſer, à vous louer peut-être de ce qui n'eſt pas encore fait

je n'ai pas moins à vous demander tout ce qui eſt à faire. Et ici ce n'eſt plus à vos eſprits, c'eſt à vos ames que je dois m'adreſſer. J'ai aſſez cherché ce que nous devions penſer, ce que nous devions attendre de votre dictature; il eſt temps de chercher ce qu'elle doit vous inſpirer, ce qu'elle doit opérer dans le fond de vous-mêmes.

Nous ne ſommes plus aux temps où la force étoit le ſeul droit, parce qu'elle étoit la ſeule puiſſance parmi les hommes; aux temps où des ſuperſtitions interdiſoient l'examen de tout ce qu'elles avoient conſacré. Votre dictature ne reſſemble pas plus à toutes les autres, que notre ſiècle aux autres ſiècles. Vous êtes dictateurs par la force des circonſtances, par notre conſentement réfléchi, par un ſentiment général qui nous fait préférer de dépendre plutôt de vous que de nous-mêmes, dans le réglement de nos deſtins. Qu'avons-nous donc voulu, en vous confirmant par nos vœux & notre ſoumiſſion, l'emploi

que vous vous étiez donné à vous-mêmes, dans la penſée de notre ſalut? Nous avons voulu accepter votre dévouement, vous enlever à vous-mêmes, pour vous acquérir tout entiers à nous.

Accablés de nos maux, preſſés d'en obtenir le ſoulagement, mais incapables d'y pourvoir par la violence même de nos douleurs, nous avons imploré une ſenſibilité plus calme, pour en mieux juger, moins excluſive, pour s'étendre à tout; & nous vous avons adopté, comme la ſenſibilité publique.

La ſenſibilité eſt trop impétueuſe, pour que ſes mouvemens mêmes n'irritent pas ſes propres ſouffrances; elle a beſoin d'être réglée, domptée par une autre faculté, à qui ſeule il eſt donné de bien apprécier les maux, de bien choiſir, de bien appliquer les remèdes; nous vous avons auſſi adopté, comme la raiſon publique.

La ſenſibilité, la raiſon, en s'animant, en ſe retenant l'une l'autre, ne ſuffiſent pas, pour bien faire ce qui doit être

éminemment pur & grand ; elles ne se réunissent, ne se complètent, ne se développent toutes entières que dans une troisième faculté de notre ame, en qui réside un discernement plus profond, plus sûr, plus vif, de ce qui est juste, de ce qui est vrai, de ce qui est bon, de ce qui est beau ; de tout ce que nous ne pouvons bien démêler du milieu de nos positions isolées, & au travers de nos passions diverses ; & nous vous avons encore adopté, comme une conscience publique.

C'est de ces sentimens généreux que doit se composer, pour vous, votre mission ; c'est à ces hautes pensées qu'elle doit se diriger.

Organes de la sensibilité publique, vous avez à verser, d'une main douce & prudente, une force réparatrice dans les veines d'un corps épuisé de tous les alimens de la vie. Organes de la raison publique, vous avez à nous donner pour lois, non pas vos idées, mais les résultats des découvertes, des expériences

fur le régime focial, non pas votre conftitution, mais celle du fiècle. Organes de la confcience publique, vous avez à replacer les chofes felon les règles éternelles, à rendre aux hommes les idées faines, les bons fentimens, à les y contenir, à les pouffer en avant par la fageffe & la grandeur de vos inftitutions.

Ainfi la dictature, bien appréciée, n'eft point une action nouvelle dans la fociété, mais l'action mieux dirigée de la fociété même; elle prend tout autour d'elle; elle ne peut faire que ce qu'on veut, accomplir que ce qui eft de l'ordre des chofes & des circonftances; elle reçoit tout ce qu'elle donne; elle ne produit rien, elle ne fait que tout arranger. Hors de cela, elle n'eft qne la tyrannie d'un moment; par cela, elle règle fouverainement le paffé, le préfent, l'avenir.

Lorfque la fociété attend de fi grandes chofes de quelques hommes, ne leur demande-t-elle pas par-delà leurs facultés? Car, comment y fuffiront-ils? Mais, en

y regardant bien, on voit que tout eſt réellement en accord ici entre le devoir & le pouvoir. Au moment où la ſociété demande tout ce qui lui eſt néceſſaire, elle livre auſſi tout ce qu'elle a. Créations de l'eſprit humain, inventions, acquiſitions, richeſſes ſociales de toute nature; activité, courage, vertus, génie, toutes les paſſions & les facultés des hommes, ſont les inſtrumens qu'elle confie pour la fin à accomplir; & c'eſt ainſi que ſe réſout le problême d'une entrepriſe extraordinaire par des moyens ordinaires.

Le meilleur inſtrument, &, à vrai dire, le ſeul inſtrument dans les opérations ſociales, c'eſt l'homme. Bien employer les hommes, c'eſt bien gouverner; les remettre à leur place, c'eſt bien réformer un gouvernement; car les inſtitutions ne ſont, & ne vont que par eux : & c'eſt là la deſtination propre d'une dictature. Les autorités établies, qui croient exiſter par elles-mêmes, qui ſongent plus à durer qu'à bien adminiſtrer, craignent les hautes vertus,

les talens ſupérieurs, les mérites, les réputations, qui prédominent. Il y a dans le cœur humain quelque choſe de vil & de petit qui repouſſe ces grandeurs. Cela eſt encore plus vrai des corps, parce que cette lâche paſſion s'y cache encore mieux & aux autres & à elle-même. S'il étoit quelqu'incompatibilité entre les élections populaires & l'humanité, c'eſt là qu'on la trouveroit. Dans les grandes circonſtances, on n'échappe à l'influence de cette paſſion, qu'en retirant la diſtribution des places des mains où elle étoit, pour la remettre un moment à des hommes, qui, ayant de grandes choſes à faire, ſentent plus le beſoin de dignes coopérateurs, qui répondant de tout, agiſſant ſous les yeux de tous & pour tous, ſont plus ramenés à la juſtice par un grand intérêt, à la convenance, par une pudeur perſonnelle. Voyez où nous en ſommes à cet égard ! L'ancien régime déshéritoit des places tout ce qui n'étoit pas déſigné par la naiſſance, la faveur, la fortune.

Le nouveau, tel qu'il étoit devenu, a exterminé, autant qu'il l'a pu, le mérite de tout genre; il ne lui a accordé la vie, dans les derniers temps, que sous la condition de se bannir ou de se cacher.

Dictateurs, c'est ici un de ces services éminens que vous seuls pouvez nous rendre; c'est ici où l'opinion réfléchie vous attend, pour prononcer & sur vous, & sur vos œuvres; c'est ici où il faut vous élever bien haut, faire ce que tous les hommes font le moins bien, sortir hardiment, franchement, noblement des affections, des préjugés, des habitudes, de tout ce qui a prévalu jusqu'ici; &, pour dire tout, de cet esprit conventionnel, qui, depuis six ans, travaille à se servir lui seul, aux dépens de tout; où il faut vous élever au-dessus des divisions de partis, des haines, des préventions, qui peut-être ne vous furent pas étrangères; où il faut non seulement étendre vos regards sur tout ce que le cours révolutionnaire a conservé de bon, mais où

ils doivent encore aller atteindre tout ce qu'il n'a pas admis, tout ce qu'il a répudié de précieux; c'eſt dans des retraites ignorées, que vous devez aller chercher, à travers mille petits ombrages, mille petits ſoupçons, mille diffamations publiques ou privées que vous avez à reconnoître; c'eſt ſur des liſtes de proſcription, ſur des liſtes qualifiées d'émigration, qu'il faut reprendre une grande partie des hommes, avec qui vous devez penſer, par qui vous devez agir, avec qui vous ſerez toujours ſages, toujours ſûrs de l'opinion publique, toujours au niveau de votre entrepriſe. Raſſemblez ici toute la fierté, toute la généroſité, tout le courage de vos ames. Et pourquoi nous ſerions-nous approprié vos qualités éminentes, ſi vous haïſſiez dans les autres ce que nous aimons en vous, ſi vous ne ſaviez mettre votre confiance en ce qui fonde la nôtre?

Un autre ſervice propre d'une dictature, & qui n'eſt pas moins de nos cir-

conſtances, c'eſt d'aracher l'autorité publique au joug de certains intérêts, de certaines erreurs, de certaines allures, qui ont tout perdu, & qui s'obſtinent encore à tout perdre. Le poiſon le plus corrupteur de notre état actuel, ſon danger continuel, le plus puiſſant obſtacle à notre reſtauration, ce ſont toutes les injuſtices, toutes les oppreſſions, que les fureurs révolutionnaires ont apportées dans la révolution, qu'on en repoufferoit aujourd'hui, qu'on y déplore avec aſſez de candeur, & néanmoins dont on s'eſt fait des ſyſtêmes, & qu'on y veut conſerver comme des baſes néceſſaires, comme des moyens de ſtabilité. C'eſt contre cette affreuſe perverſion du bon-ſens que j'écris; c'eſt contr'elle que je voudrois vous prémunir. Il faut que je vous l'avoue; c'eſt ici que j'eſpère & que je crains à-la-fois : j'eſpère en vous, je crains vos entours.

Qùel eſt donc ce malheur de toutes les puiſſances de la terre, d'être toujours livrées à une influence de ce genre? De

la

la tourmente révolutionnaire, font forties diverfes maffes d'hommes, qui, ayant toujours eu la domination, s'étant comme exilés du refte du corps focial, fe font fait des maximes, des vues, & fur-tout des intérêts, qui ne font qu'à eux. En prenant les pouvoirs publics, c'eft au milieu d'eux que vous avez été tranfportés. Et, pour notre imminent danger, vous qui n'êtes inftitués que pour nous fauver des maux & des erreurs de la révolution, vous avez une cour révolutionnaire, comme les rois ont une cour féodale.

Puifque je fuis le feul dans ce moment, qui vienne s'interpofer entre vous & ces hommes de la nouvelle cour, lefquels font auffi des crimes de tout ce qui les attaque, permettez que je leur dife, devant vous, que, dans le cours de chofes qu'ils veulent maintenir, rien ne les garantit du jour de la récrimination, de l'injuftice, des vengeances. Qu'ils fachent cependant qu'à ce jour, je reparoîtrai encore, & qu'alors je ferai pour eux, ce que je fais aujourd'hui contre eux.

Assimilés aux rois en ce seul point, séparez vous-en, en appellant de toutes parts les vérités hardies, les pensées indépendantes, les plaintes de ceux qu'on veut sacrifier, les conseils de ceux qui savent encore saisir & présenter les principes comme ils sont. Admettez, pesez mes paroles dans vos méditations, parce que je vous dis des choses qui ne vous arrivent pas d'ailleurs, parce que l'espèce de mes erreurs même vous rapprocheroit encore de la vérité. Accordez ici à mon ame un saint transport ; écoutez-moi, comme cette voix solitaire, que, dans des fables amies du genre humain, les dieux chargeoient quelquefois de porter les bons avis à l'oreille des hommes puissans.

Paris, le 10 Frimaire.

De l'imprimerie du JOURNAL DE PARIS, Rue Jean-Jacques Rousseau, n°. 14.



